



nendazpanorama

N° 109 | DÉCEMBRE 2011

sommaire

NENDAZPOLITIQUE

Les décisions du conseil communal	2
Assemblée primaire de juin 2011	3
Coup d'œil rétro	4
Assemblée primaire de décembre 2011	4

NENDAZENSEMBLE

Présentation du service de sécurité	5
-------------------------------------	---

NENDAZDURABLE

Aménagement du territoire	18
Nendaz Cité de l'Énergie	20

NENDAZBOUGE

Nouveau bureau à Haute-Nendaz	21
Information Nendaz Tourisme	21
Enjoy Nendaz	24
Nendaz Sport	25
Inauguration de la patinoire	25
Annonce pour les mérites	26

NENDAZRÉTRO

L'incendie à Saclentse	27
------------------------	----

NENDAZPRATIQUE

Bourses et prêts d'honneur	28
Nouveau : la newsletter	28

Édité par la commune de Nendaz
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz



edito

par Pierre Theytaz

Chacun est responsable de son bonheur

Affirmation remplie de bon sens et d'expérience humaine mais lourde de responsabilité personnelle. Ce qui est certainement vrai dans tous les cas c'est que la société dans laquelle nous vivons doit fournir les conditions de vie adéquates: infrastructures scolaires, équipements divers, aménagements du territoire, sécurité au sens large du terme etc.

La Suisse dans sa globalité reste un îlot de sécurité dans un monde de plus en plus agité, instable et elle est courtisée entre autre pour ce privilège. Pour que cette situation perdure il est de la responsabilité de chaque canton, commune ou individu d'apporter sa contribution.

Depuis de nombreuses années, Nendaz, à l'instar de bien d'autres communes, s'est souciée des risques encourus par le citoyen, tant au niveau de l'intégrité des personnes, des biens ou du territoire.

Raison pour laquelle il y a une décennie déjà, un service de sécurité à part entière a été créé, regroupant sous le même toit la police municipale, les pompiers, la PCI, la colonne de secours et les samaritains.

Au gré des finances communales et des opportunités, ce service s'est étoffé, développé pour devenir aujourd'hui une entité au sein de l'administration communale, au même titre que les travaux publics, l'édilité ou les écoles.

Avec l'arrivée d'un nouveau chef de service en la personne de M. Pascal Fournier à l'automne 2010, une nouvelle impulsion a été donnée avec des objectifs bien précis que je vous laisserai le soin de parcourir plus loin dans ce journal.

J'espère que chacun d'entre vous découvrira avec intérêt les multiples structures et services que nous sommes en mesure d'apporter à l'ensemble de la population nendette. Bien conscients que le domaine sécuritaire est très vaste et en constante évolution, nous n'avons pas la prétention d'apporter des projets définitifs mais bien plutôt de proposer constamment des solutions concrètes et applicables à tous les milieux concernés.

Je terminerai en remerciant très sincèrement tous les collaboratrices et collaborateurs du service de sécurité pour leur engagement et leur travail de qualité au sein de la communauté nendette tout au long de l'année.

Pierre Theytaz,
conseiller en charge de la sécurité
de la commune ■



les décisions du conseil communal 01.06 > 30.11.2011

Le Conseil communal s'est réuni à 10 reprises entre le 1^{er} juin et le 30 novembre 2011. Voici un condensé des principales décisions arrêtées.

Le 1^{er} janvier 2008 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur le droit de cité du 12 septembre 2007. Le Conseil communal a décidé de préavis favorablement, à l'intention de l'autorité cantonale compétente, l'octroi du droit de cité de Nendaz pour M. Van Schaik Cornelis Adrianus.

Le Conseil communal a examiné la requête des sociétés de remontées mécaniques des 4 vallées. Il a décidé de reconduire l'offre de 50 francs de rabais sur les forfaits annuels des jeunes pour la campagne 2011/2012. Cette aide est octroyée à tous les écoliers, étudiants et apprentis domiciliés et/ou scolarisés à Nendaz et âgés de 20 ans au maximum.

Le Conseil communal a décidé de faire opposition au dossier «Zones de danger d'inondation du Rhône» mis à l'enquête publique. Il a complété cette opposition par une suggestion aux instances cantonales compétentes demandant la réalisation des travaux de sécurisation dans les meilleurs délais.

Le Conseil communal a analysé le projet de fusion des corps des sapeurs pompiers (CSP) de Nendaz et de Veysonnaz. Selon l'analyse faite par le canton du Valais, le CSP de Veysonnaz n'atteint pas le minimum de 55 points de charge pour conserver son statut de CSP. Dès lors, pour Veysonnaz, la fusion avec le CSP de Nendaz devient indispensable. Dans cette optique le conseil communal a décidé d'approuver le projet de «convention pour la création d'un corps de sapeurs-pompiers intercommunal». Par ce biais le Conseil communal a confirmé son intention de poursuivre sur la voie d'une fusion des CSP de Nendaz et Veysonnaz.

Le Conseil communal, sur proposition de son service des «Travaux publics» a validé un mode de faire qui propose d'intégrer aux notifications d'autorisations de construire les objets suivants :

- Les matériaux d'excavation propres (terre, pierre) sont admis à la décharge communale des Eterpas. Les quantités supérieures à 100m³ doivent obligatoirement faire l'objet d'une annonce préalable auprès du service des «Travaux publics».
- Les déchets de construction seront refusés à la décharge communale des Eterpas et devront être remis auprès d'une décharge contrôlée de matériaux inertes (DCMI) et au bénéfice d'une autorisation d'exploiter valable.

Le Conseil communal a procédé à l'attribution du prix de l'apprenti méritant décerné pour l'année 2011 à M. Dany Mariéthoz, domicilié à Basse-Nendaz, apprenti techno-imprimeur auprès d'IGN SA Impression - Graphisme - Nendaz à Basse-Nendaz. M. Mariéthoz a obtenu le résultat de meilleur apprenti «techno-imprimeur offset à feuilles» romand 2011. De plus ses brillants résultats lui ont valu de nombreux prix remis par différents sponsors ou associations.

Le Conseil communal a adopté un concept de gestion du trafic, zone 30 km/h, et du stationnement, zone bleue, à Basse-Nendaz.

Le Conseil communal a décidé, sur la base du dossier préparé par le service des travaux publics en collaboration avec Nendaz Tourisme, d'octroyer un budget complémentaire destiné à l'amélioration de l'accès au bisse du Milieu depuis la station.

PERSONNEL COMMUNAL

ENGAGEMENTS DE :

- M^{me} Blanc Ranija, 1994 Aproz, concierge auxiliaire au centre scolaire d'Aproz;
- M. Délèze Olivier, 1996 Basse-Nendaz, employé d'exploitation au centre sportif;
- M^{me} Fournier Laura, 1997 Haute-Nendaz, enseignante en 1^{re} et 2^e enfantine au centre scolaire de Baar;
- M^{me} Lathion Caroline, 1997 Haute-Nendaz, enseignante au CO à Basse-Nendaz;
- M. Clerc Benoît, 1994 Aproz, enseignant au CO à Basse-Nendaz;
- M^{me} Clivaz Véronique, 1907 Saxon, bibliothécaire assistante en information documentaire;
- M^{me} Rezazadeh Sohela, 1958 Uvrier, assistante socioéducative auprès de l'UAPE;
- M^{me} Fournier Andrea, 1996 Brignon, collaboratrice administrative auprès du bureau des étrangers à Haute-Nendaz, [contrat à durée limitée du 01.12.2011 au 31.12.2012].

DÉMISSIONS DE :

- M^{me} Melly Pauline, 1996 Fey, bibliothécaire assistante en information documentaire.

DÉPART À LA RETRAITE DE :

- M^{me} Praz Elisabeth, Cor, 1996 Basse-Nendaz, bibliothécaire et enseignante;
- M. Devènes René, 1997 Haute-Nendaz, employé d'exploitation au centre sportif.

Dans le cadre de sa politique sociale l'administration communale est toujours à la recherche de nouveaux locaux pouvant accueillir notre jeunesse. Dans cette optique le Conseil communal a décidé de se porter acquéreur du bâtiment propriété de l'Ecole Suisse de ski sis à la plaine des Ecluses à Haute-Nendaz.

Le Conseil communal a examiné l'offre de vente du bâtiment «Toko lounge» sis au lieu-dit Peuta à Haute-Nendaz. Considérant l'emplacement de l'objet, stratégique pour le développement de l'accueil de la petite enfance, le Conseil communal a décidé de se porter acquéreur de cette propriété.

Depuis l'hiver 2005/2006 un service de navettes postales assure les transports de clients entre le centre de la station et le départ des remontées mécaniques. Le Conseil communal a examiné l'offre de CarPostal pour l'hiver 2011/2012. Elle représente un coût d'environ 300'000 francs à charge de la commune de Nendaz. Le Conseil communal a décidé de reconduire le service de transport interurbain pour la saison 2011/2012.

EN SAVOIR PLUS → WWW.NENDAZ.ORG

assemblée primaire du 30 juin 2011

par Simon Germanier

L'assemblée primaire est déclarée ouverte sur le coup de 20 heures, selon l'habitude. Le président Francis Dumas salue la présence de M. Stéphane Germanier, représentant la Fiduciaire Alp Audit SA, organe de révision des comptes communaux et bourgeoisiaux.

Voici un bref tour d'horizon des sujets traités.

1. Le **procès-verbal de la dernière assemblée** (celle du 16.12.2010) est approuvé, après lecture faite.
2. Il est fait une lecture sommaire des **comptes 2010 de la Bourgeoisie**, qui ont été imprimés et distribués à tous les ménages. Le représentant de la Fiduciaire donne connaissance de son rapport de contrôle spécifique, daté du 16.5.2011. Ces

comptes présentent un excédent de revenu de 5'663,51 francs; la fortune nette inscrite au bilan s'élève à 1'237'760,73 francs. Ils sont acceptés à l'unanimité.

3. Il est ensuite passé aux **comptes 2010 de la Municipalité**, imprimés eux aussi et distribués à tous les ménages en une version résumée. Le président en fait la présentation générale, avant de laisser la parole à M. Germanier, du bureau fiduciaire. Celui-ci présente les conclusions de son rapport de contrôle du 16.5.2011. Ces comptes se caractérisent par un excédent de recettes de 4'917'453,66 francs; et une fortune nette au bilan de 20'097'985,91 francs. Après réponses données aux questions posées par les citoyens, ces comptes sont approuvés, à l'unanimité.

4. Au chapitre des **divers**, le président dresse un panorama des dossiers d'actualité. Il parle, notamment, des certifications récemment obtenues par l'administration, du plan d'aménagement pour lequel une séance de conciliation avec l'Etat du Valais est prévue prochainement, des plus grands chantiers ouverts ou à venir, de la révision des tarifs de la parafiscalité, de l'initiation prochaine d'une aide aux familles... Après quoi quelques citoyennes et citoyens posent à leur tour des questions au Conseil communal. Notamment au sujet de modalités d'application relatives à la parafiscalité, et de problématiques en lien avec les mensurations cadastrales. L'assemblée est déclarée close à 20 heures 50. ■

coup d'œil rétro: 40 ans d'assemblées primaires

par Simon Germanier

Dans notre édition de juillet 2011 – N° 107 – nous vous proposons une rétrospective portant sur les 40 dernières années de notre assemblée primaire. Soit dès 1971, cette année-là étant celle qui avait ouvert aux femmes les portes de dite assemblée. Nous y donnions aussi un premier éclairage spécifique : celui de la présentation des budgets et de l'accueil qui leur fut fait.

Pour ce deuxième regard rétroactif, nous abordons la question des comptes.

Les comptes auprès des citoyens

Entre 1971 et 2010 l'assemblée primaire a examiné 40 exercices comptables, soit ceux des années 1970 à 2009. A une exception près, celle des comptes 1982, présentés en 1983, les exercices comptables n'ont guère posé de problèmes. Cette période globale peut être divisée en 3 parties distinctes, chacune régie par un régime communal différent.

Entre 1971 et 1981 (comptes 1970 à 1980) la loi prescrit une simple lecture des comptes par devant les citoyens. Sans compétences particulières, ceux-ci doivent se contenter d'une longue énumération, souvent abrégée d'ailleurs, puisque les comptes complets sont imprimés et distribués à tous les ménages. Précisons cependant que par comptes nous entendons ici aussi bien ceux de la municipalité que ceux de la bourgeoisie. Entre 1973 et 1981, s'y ajoutent les comptes du service des eaux, tenus séparément de ceux de la municipalité pendant ce laps de temps.

Une nouvelle loi sur le régime communal est votée le 11.1.1981, qui

entre en vigueur le 1.2.1981. Cette législation induit deux nouveautés relatives au sujet qui nous occupe :

- Les comptes doivent désormais être approuvés par l'assemblée primaire et non plus simplement lus ;
- Ils doivent par ailleurs faire l'objet d'un rapport écrit, rédigé par un organe de contrôle désigné par l'assemblée primaire.

L'application intervient, pour la première fois lors de l'assemblée du 5.11.1982, qui approuve à l'unanimité les comptes 1981. Par ailleurs le premier organe de contrôle a été nommé le 15 juin précédant. Cet organe a toujours été composé de 3 membres.

Ces dispositions prévalent jusqu'en 2004, où la loi est à nouveau modifiée. Entre 1982 et 2004 (comptes 1981 à 2003) l'assemblée examine 23 exercices comptables. 21 sont approuvés à mains levées (dont 16 à l'unanimité). Un exercice – celui de 1983 – nécessite un vote à bulletin secret, séance tenante, ponctué d'une acceptation. Un exercice – celui de 1982 – fait l'objet d'un refus.

Concrètement, les comptes 1982 sont présentés une première fois à l'assemblée du 27.9.1983. Le vote à bulletin secret est requis; puis accepté, mais avec renvoi dans les sections. Le scrutin a lieu le 23.10.1983, les comptes sont refusés. Une deuxième présentation a lieu le 29.11.1983; nouveau refus, cette fois à bulletin secret séance tenante. Alors on applique l'art. 30 de la loi sur le régime communal qui prévoit l'envoi du dossier au Conseil d'Etat du canton du Valais. Après examen approfondi des comptes, le Conseil d'Etat finit par les

approuver, estimant que l'objet du conflit entre assemblée primaire et conseil communal n'est pas d'ordre comptable, mais politique. Pour comprendre les turbulences subies par cet exercice comptable, il faut se replonger dans le contexte de l'époque. Ce qui serait trop long à développer ici. Pour les intéressés, contentons-nous de signaler que le dit contexte a fait l'objet d'un chapitre (Une décennie euphorique) du livre «Du mulet à Internet, un siècle de l'histoire économique de Nendaz», édité à l'occasion des 100 ans de la Banque Raiffeisen, en 2010, pages 147 à 149.

Entre 2005 et 2010 (comptes 2004 à 2009), l'assemblée examine la question des comptes sous un angle légèrement différent, élargi aux nouvelles dispositions de la loi du 5.2.2004. La procédure d'approbation demeure la même; l'organe de contrôle est remplacé par l'intervention d'un organe de révision de caractère privé; le responsable de dit organe doit participer à l'assemblée. Enfin les compétences de l'assemblée sont élargies à l'adoption des «crédits d'engagements» et des «crédits complémentaires».

Les 6 exercices présentés pendant cette dernière période ont tous été acceptés à l'unanimité.

Pour conclure

Sur les 40 exercices passés en revue, 38 ont été soumis à l'assemblée primaire sans histoire particulière. Un – celui de 1983 – a nécessité un vote à bulletin secret, séance tenante, et adopté. Un enfin – celui de 1982 – a essuyé un refus.

La prochaine Assemblée Primaire et Bourgeoisiale aura lieu le **mardi 20 décembre 2011 à 20h00** à la salle de gymnastique du Cycle d'Orientation de Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Protocole
2. Octroi des crédits d'engagement destinés à l'agrandissement du centre scolaire d'Aproz
3. Approbation du budget 2012 de la Bourgeoisie
4. Approbation du budget 2012 de la Municipalité
5. Présentation du plan financier 2013-2015
6. Accord de principe au dépôt du projet d'agglomération de Sion
7. Divers

Présentation du projet d'agrandissement de l'école d'Aproz par les architectes du bureau MJ2B



L'assemblée primaire sera suivie d'un vin chaud offert aux participants.

Consultation des dossiers au secrétariat communal à Basse-Nendaz. Heures d'ouverture : tous les jours de 14h00 à 18h00



police municipale de Nendaz, une police proche du citoyen

par Pascal Fournier, chef du service de sécurité

La police municipale de Nendaz, c'est à la fois des hommes et des femmes qui exercent un métier passionnant mais exigeant. Aujourd'hui, avec 8 collaborateurs Nendaz dispose d'une police de proximité, moderne et flexible, qui s'adapte en permanence à l'évolution de notre société.

Policier, une profession à part

La plupart des personnes qui choisissent la profession de policier trouvent la motivation dans la volonté de servir, d'avoir un contact avec les gens ou de s'investir aux côtés de la justice. Une fois formés, les policiers vivent au quotidien cette diversité, mais ils découvrent en même temps le stress, un élément fondamental de leur métier, qu'ils doivent apprendre à gérer au mieux pour préserver motivation, santé et qualité des prestations.

Certes le métier est beau mais le policier doit avoir réponse à tout, depuis l'horaire des transports publics jusqu'au fonctionnement de l'horodateur, en passant par des problèmes de gardes d'enfants, de chevaux échappés de leur enclos, d'ânés tombés de leur lit, d'ivrognes vomissant, de dealers et de voleurs. Qui est prêt à régler des problèmes de violences conjugales, à intervenir sur demande pour des indésirables dans des établissements publics? Qui est prêt à endosser le poids énorme que représente le simple fait de sortir dans la rue avec l'uniforme sur les épaules? Qui est prêt à se faire insulter sans pouvoir

répondre, de peur de faire l'objet d'une enquête? Qui est prêt à faire le piquet, au comptoir du poste de police pour consoler des parents qui pleurent parce qu'ils ont perdu la maîtrise de leurs enfants, pour tenter de calmer des touristes étrangers manifestant parfois violemment leur dépit, en anglais, en allemand, en espagnol... en «bourré»? Qui est prêt, à venir systématiquement en aide aux différents services publics dans l'identification d'un individu sans papiers, à répondre à tous les téléphones, dénonçant le bruit du voisin, le bruit du café d'en face, la gêne d'une voiture, le regroupement de personnes hurlantes?

Le policier doit, à la fois, autant punir que protéger ses concitoyens. Cette position inconfortable, ce dédoublement, les policiers le vivent également lorsqu'ils doivent intervenir en cas d'accident. Leur fonction, leurs tâches, les obligent à garder une certaine distance face aux événements. Si l'uniforme les différencie et les protège, leur sensibilité est tout de même mise à rude épreuve par les drames humains auxquels ils sont régulièrement confrontés.

Réorganisation du corps de police

La mutation qui s'opère au sein de notre société génère des sentiments d'insécurité dans la population qui attend toujours plus de professionnalisme de la police. Or, pour qu'une organisation fonctionne bien, il faut un personnel satisfait, qui travaille dans

de bonnes conditions. Dès lors, seuls des policiers polyvalents, bien formés, et psychologiquement équilibrés, socialement reconnus, peuvent offrir les prestations de qualité requises. Tout le monde est alors gagnant.

La police du futur devrait être proche du «client externe», le citoyen, à l'écoute, visible, disponible et proactive. Une police qui ne se contente pas de répondre à une demande mais qui fait de la prévention. Mais c'est aussi une police qui n'oublie pas le «client interne», le policier lui-même. En effet, ce dernier est aussi un acteur du système et il en est souvent le maillon faible, celui que l'on oublie ou que l'on considère en dernier lieu.

Pour arriver à cela, il a fallu passer par une politique de remise en question interne afin d'en améliorer son fonctionnement. Afin de conduire la restructuration souhaitée, qui a débuté en janvier de cette année, nous nous sommes calqués sur la démarche de l'administration communale, à savoir l'implémentation d'un système qualité selon les standards de Valais Excellence.

La méthodologie préconisée par les normes, notamment ISO 9001- 2000, pour tout ce qui touche à la gestion de la qualité, correspond en tous points à nos besoins. Elle se base essentiellement sur trois aspects: l'approche processus, la satisfaction des clients «internes et externes» suivant le sys-

tème PDCA (Plan-Do-Check-Act) et le principe de l'amélioration continue. La majeure partie des actions issues de ces normes doit répondre à des processus finement établis, rendant l'approche qualitative plus professionnelle.

Dans un premier temps, nous avons répertorié les différentes tâches accomplies par nos agents. Nous en avons dénombrés plus de 130 qui ont été réparties dans 10 macro-processus, eux-mêmes répartis dans 3 processus distincts. Les sections d'intervention, de prévention et d'administration ont ainsi été créées et des responsables dans chacune d'elles nommés. Afin de clairement déterminer le cadre de responsabilités, des cahiers des charges ont été établis pour chaque chef de section.

La prochaine étape consiste à rédiger les différentes procédures. L'avantage d'opérer de la sorte est de réactualiser les notes de service, ainsi que les règlements internes. De plus en développant des procédures applicables à tout le monde nous rationalisons beaucoup ce qui permettra la mise à jour de toute la documentation.

Des renforts bienvenus

Durant les deux dernières années, 4 nouveaux agents ont été intégrés au sein de la police municipale. Ces renforts ont été nécessaires pour compenser d'une part les départs et d'autre part pour palier à la demande croissante en matière de sécurité publique.



JULIEN TANNER

Né en 1979, originaire de Hitzkirch/LU, Julien a suivi son école obligatoire à Riddes et à Leytron. Par la suite, il effectua un apprentissage de polymécanicien à l'aérodrome militaire de Sion. Fort de ces connaissances il œuvra 9 ans au sein de l'entreprise STA à Sembrancher puis une année comme chauffeur de locomotive. En 2010, Il répond à une offre de la commune de Nendaz et sa candidature est retenue. Après avoir brillamment réussi les examens d'admission, il est admis à l'académie de police et au

terme de cette formation, en 2011, il obtient le brevet fédéral de policier. Julien occupe son temps libre à la pratique de divers sports tels le badminton, la course à pied, le vélo, etc.



JÉRÔME DUBUIS

D'origine saviésanne, Jérôme Dubuis a vu le jour en 1982. Sa scolarité obligatoire terminée, il orienta sa vie professionnelle en effectuant d'abord un apprentissage de cuisinier. Il eut l'occasion de faire usage des connaissances acquises dans différents établissements valaisans. En 2001 il fut admis à l'école de police de Lausanne. De janvier 2004 à 2010 il œuvra d'abord au sein d'une section de police-secours dans la cité du siège olympique puis à la police municipale de Sion. Fort de 8 années d'expérience policière, il intègre le corps de notre police municipale en avril de cette année. Marié depuis peu, Jérôme habite Sion. Il occupe ses loisirs à la pratique du football qu'il pratique depuis fort longtemps.



CÉDRIC FOURNIER

Né en 1989, fils de Daniel, après avoir suivi sa scolarité obligatoire dans sa commune d'origine, Cédric orienta sa carrière en effectuant un apprentissage de menuisier. En possession d'un CFC, il œuvra quelques années dans l'entreprise qui l'avait formé. Vivement intéressé par les métiers de la sécurité, en 2010, il est intégré au sein de notre police communale. Afin de parfaire ses connaissances il suit le cursus de formation de l'école de police de Colombier où il obtient le diplôme d'assistant de sécurité. De plus, souhaitant s'investir de façon plus intensive pour aider le citoyen, et afin de suivre les traces de son papa Daniel qui œuvra plus de 20 ans dans le corps des sapeurs pompiers de Nendaz, Cédric intègre la compagnie après avoir suivi le cours pour nouveaux incorporés en mai de cette année.

Lorsqu'il n'est pas au travail, Cédric, au bénéfice d'un certificat d'entraîneur de foot, s'occupe de la formation des jeunes talents du FC Nendaz. Il

pratique la randonnée et, au guidon de sa moto, il avale volontiers des centaines de kilomètres en une journée.



CÉLINE CRETTEENAND

Céline est la dernière recrue de notre police. Née en 1988, Céline, originaire d'Isérables, a effectué sa scolarité obligatoire à Vétroz. Celle-ci achevée, elle orienta sa carrière en effectuant un apprentissage d'employée de commerce et se spécialisa dans le domaine bancaire. Au terme de cette formation, elle s'expatria quelques mois sur le nouveau continent. Depuis sa plus tendre enfance elle aspirait à intégrer un corps de police. Pour parfaire ses connaissances en matière de sécurité, elle intègra les troupes de sauvetage de l'armée suisse. Puis elle effectua un stage au sein de la police cantonale ce qui conforta son vif intérêt pour s'engager pour la sécurité publique. La condition préalable à son engagement au sein de notre administration fut qu'elle réussisse les examens d'entrée à l'académie de police de Savatan, ce qui fut fait avec succès. Elle prit donc ses fonctions le 1^{er} janvier de cette année. Actuellement en cours de formation à Savatan elle intégrera définitivement le corps de police en mars 2012.

Les dernières nouveautés

INTRODUCTION DU NOUVEAU CPP (CODE DE PROCÉDURE PÉNALE)

Dans les faits, ce qui a diamétralement changé pour notre police municipale, c'est qu'elle n'est plus assujettie au tribunal de police mais, d'un point de vue fonctionnel elle est soumise à la surveillance et aux instructions du ministère public. Par voie de conséquence, l'introduction du nouveau code de procédure pénale a considérablement augmenté la charge de travail administratif devant être assumée par nos agents.

AMENDES D'ORDRE PRONONCÉES PAR LES POLICES COMMUNALES.

Pour ce qui est des amendes d'ordres, lorsque les contrevenants ne paient pas les contraventions dans les délais prescrits, ou contestent le bienfondé de la « buche », les polices municipales



transmettent le dossier au ministère public qui peut rendre une ordonnance de classement si les éléments constitutifs de la contravention ne sont pas réalisés. Dans le cas contraire, il rend une ordonnance pénale sujette à opposition. Dès l'entrée en force de l'ordonnance pénale, l'encaissement de l'amende incombe à la commune. En sus, le contrevenant se voit contraint de s'acquitter des émoluments de justice standards, qui sont arrêtés à 150 francs. En résumé, celui qui néglige de s'acquitter de l'amende dans les délais impartis (par exemple CHF 40.- pour avoir omis de poser son disque dans une zone de stationnement limitée) devra, en plus de l'amende, s'acquitter des frais du ministère public à savoir un montant total de CHF 190.-.

RÈGLEMENT DE POLICE COMMUNAL
Avec l'introduction du nouveau CPP le tribunal de police a perdu de ses prérogatives en matière de sanctions suite à un non respect du règlement de police communal. Ainsi les enquêtes liées aux troubles à l'ordre public, aux mœurs, à l'ivresse sur la voie publique, mais aussi à la fréquentation des espaces publics par les mineurs, la mendicité ou encore la police des animaux, sont traitées par la police municipale qui, comme cela a été relevé précédemment, est soumise, d'un point de vue fonctionnel, à la surveillance et aux instructions du ministère public. A l'issue de la procédure préliminaire, le ministère public peut rendre une ordonnance de classement si les éléments constitutifs de la contravention ne sont pas réalisés. Dans le cas contraire, il rend une ordonnance pénale (il fixe le montant de l'amende) sujette à opposition. En cas de vaine opposition à l'ordonnance pénale, le ministère public soutient



l'accusation devant le tribunal de police qui statue en première instance. Le juge unique du Tribunal cantonal statue en qualité d'autorité de recours et d'appel.

COLLABORATION AVEC PARK TRADE
Afin de garantir un taux de recouvrement optimal des amendes d'ordres prononcées par notre police communale, une convention de partenariat a été signée avec une société suédoise spécialisée dans l'encaissement des contraventions sur l'ensemble du territoire européen. Dorénavant les propriétaires de véhicules immatriculés à l'étranger seront traités de la même manière que les automobilistes suisses. Cette opération n'engendre de fait aucune dépense pour notre administration. La société en question récupère ces frais de procédure en conservant le 27% du montant de l'amende; le solde étant reversé dans les caisses communales. Le taux de récupération avoisine 70 à 80%, selon les pays.

SIGNALISATION
Ces dernières années, notre commune a été le théâtre d'un développement sans précédent. Le village de Basse-Nendaz, chef-lieu administratif, en a subi logiquement les conséquences, positives et négatives: accroissement de la population résidente, augmentation des pendulaires désireux d'accéder aux commerces, au bâtiment communal, au Foyer Ma Vallée ainsi qu'aux centres scolaires.

Cela ne va pas sans générer moult perturbations, notamment en termes de circulation – automobiles et piétons – et de stationnement.

Souhaitant remédier à cette situation, en début d'année, toutes les instances concernées (administration, com-



merces, citoyens, police) ont été priés de faire valoir leurs prérogatives afin d'évaluer les mesures d'amélioration à envisager et ainsi de satisfaire au mieux tous les acteurs concernés.

En étroite collaboration avec le service des travaux publics, les mesures d'amélioration suivantes ont été initiées et sont actuellement en cours de finalisation.

Nous résumons ci-après les réalisations prévues et retenues pour exécution :

- **Zone 30 km/h à Basse-Nendaz**
Plusieurs routes et chemins étaient limités par une signalisation 30km/h, mais ne correspondaient pas aux normes édictées par l'OFROU (Office Fédéral des Routes). Pour remédier à cet état de fait, certains panneaux ont été déplacés et une signalisation complémentaire a été posée afin de répondre à la législation en vigueur.
- **Parking devant la maison communale**
Toute la place est classée en zone bleue et signalée en conséquence. Création d'une place jaune «Handicapé».
- **Parking sous la maison communale**
Création d'une place jaune réservée au service du feu. Maintien des deux places en zone bleue mais avec accès libre au garage qui sera utilisé également par le service du feu.
- **Cour du cycle d'orientation**
Remplacement de 2 places jaunes par 2 places bleues.
- **Poste de Basse-Nendaz**
Remplacement de 3 places blanches et 1 place jaune par 3 places bleues.

- **Parking vers la banque Raiffeisen**
Maintien de toutes les places en zone bleue.
- **Chemin de Sonville - Interdiction de stationner**
Remplacement de la signalisation actuelle, non conforme, par une signalisation adéquate et appropriée.
- **Ecole de la Biolette**
Pose d'une barrière automatique avec signalisation adéquate.
- **Places de Peteré**
Maintien de la situation actuelle, mais rafraichissement des marquages.
- **Beuson - Chemin du Tsabou**
Création de 10 à 15 places en zone 15 heures avec disque.
- **Brignon - vers Michellod**
Création de 10 à 15 places en zone 15 heures avec disque.
- **Brignon - sous la chapelle**
Création de 3 places en zone bleue.

- **Brignon - place du Creux**
Maintien de la situation actuelle et pose d'un panneau «Interdit aux véhicules agricoles - remorques et autres engins mécaniques».
- **Chemin de la Garpèche - Chemin de la Poya**
Fourniture et pose d'un miroir au carrefour de ces deux chemins.

De plus la signalisation de Haute-Nendaz station a été rafraîchie. La majeure partie des panneaux «interdiction de stationner» ont été supprimés. La signalisation sur la place du Square a été modifiée pour des raisons de sécurité. Deux places prévues pour les personnes à mobilité réduite ont vu le jour en face de l'entrée du centre sportif.

Sourions, nous sommes vidéo-«protégés»

Actuellement quatorze caméras de surveillance sont réparties sur la presque totalité de la station. Seul le secteur des Ecluses n'était pas cou-

vert. Nous avons profité de la réfection de la patinoire pour étendre le réseau de vidéo-surveillance à dix-huit exemplaires.

En raison de l'évolution technologique il nous a paru intéressant d'utiliser cette extension comme plateforme d'essai afin de tester un nouveau mode de surveillance encore plus performant.

Le projet d'extension de ces quatre nouvelles caméras s'inscrit d'abord dans le cadre d'un politique de prévention mais également afin d'éclaircir des actes d'incivilités. Souvenons-nous par exemple d'une matinée de l'hiver dernier où la station s'est réveillée avec plus de 40 tags effectués tant sur le domaine public que privé. L'aide des caméras de surveillance a été déterminante pour identifier les auteurs.



au feu les pompiers...

par Guillaume Fournier, commandant CSI Nendaz

Lorsqu'un événement se produit et nécessite la mise sur pieds des sapeurs-pompiers, l'intervention est organisée en 5 phases constituant la chronologie de l'intervention : l'événement, l'alarme, le déplacement, l'engagement, la fin de l'engagement.

Je propose le schéma des phases de l'engagement pour vous présenter le service du feu de la commune de Nendaz.



Événement

Depuis 2008, le service du feu de Nendaz a été engagé en moyenne à 67 reprises par année. Les interventions peuvent être de divers ordres : incendies, accidents, sauvetage de personnes ou d'animaux, inondations, alarmes automatiques incendie, défense contre les hydrocarbures, élimination de nids de guêpes (contre facturation).

Pour atteindre le niveau d'efficacité demandé, toute personne incorporée doit suivre au minimum une demi-journée de cours en printemps et une journée en automne. Pour les personnes désireuses de parfaire leurs connaissances, 8 cours dits de spécialistes sont organisés durant l'année, en soirées, généralement les premiers lundis des mois de mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre. De plus, 23 personnes suivent en parallèle 6 cours pour porteurs d'appareils de la protection respira-

toire. A ces différents cours s'ajoutent des activités relatives à l'entretien des différents véhicules et engins. Tous ces cours sont suivis pour la plupart après la journée de travail ! Ces heures d'instruction et de préparation sont indispensables pour faire face aux différents événements qui émaillent notre quotidien durant toute l'année. Merci à vous pompiers miliciens pour votre dévouement.

Alarme

Pour faire face aux événements survenant sur le sol nendard, un service de piquet est instauré. Celui-ci d'une durée de quinze jours est assuré par 7 pompiers à savoir : 1 officier, 1 sous-officier, 3 sapeurs dont 2 spécialistes en protection respiratoire, 1 chauffeur de tonne-pompe et 1 chauffeur échelle automobile.

Les sapeurs-pompiers miliciens ont la charge du service de piquet les nuits de semaine, de 18h00 à 07h00, les



week-ends du vendredi 18h00 au lundi 07h00, ainsi que les jours fériés. Durant les journées de travail, le 1^{er} échelon d'intervention est assuré par la police municipale, le personnel de l'administration communale et du service des travaux publics.

L'alarme des forces d'intervention est orchestrée par la Centrale d'engagement de la police cantonale qui peut alarmer par le biais de téléphones portables 41 personnes, ainsi que les détenteurs de radios ou « pager ». La centrale d'engagement peut déclencher les alarmes selon 3 niveaux d'importance ou d'urgence. Pour les alarmes dites bleues et jaunes (de petites importances), seul les 7 personnes du service de piquet sont mises sur pied. Lors d'une alarme dite ROUGE, toutes les personnes recevant l'information sur leur téléphone portable, « pager » ou radio doivent se rendre sur le lieu de l'événement.

A noter qu'il est stipulé dans la Loi sur la Protection contre l'Incendie et les Eléments Naturels (540.1) du canton du Valais, dans son article 28:

- Celui qui découvre un incendie ou les indices d'un incendie est tenu d'alerter immédiatement le poste d'alarme d'incendie ainsi que les personnes que menace le sinistre.

Pour mémoire, le numéro d'appel de la Centrale d'engagement est le **118**. Les informations à transmettre au centraliste sont les suivantes:

Qui appelle ?
 Que se passe-t-il ?
 Combien y-a-t-il de blessés ?
 Nature de dégâts ?
 Où cela se passe-t-il ?
 Particularités ?



Déplacement

Le déplacement dès l'alarme reçue par les pompiers, comprend le cheminement des hommes sur le site, mais également des moyens d'intervention, de sauvetage et du matériel. Le service de feu de Nendaz dispose actuellement de 3 locaux dans lesquels sont stockés véhicules, engins et matériel. Ceux-ci sont répartis sur le territoire communal de la manière suivante: Les Ecluses à Haute-Nendaz, le bâtiment communal à Basse-Nendaz et l'usine Aproz Sources Minérales à Aproz (négociation en cours).

La commune de Nendaz est équipée d'un certain nombre de véhicules, vous trouverez ci-après les descriptions:

- TPNz: 1993 HN TP
 MAN 12.232
 Eau 1'500 l. / Mousse 300 l.
 Matériel divers
- TP Aproz: 1969 Aproz TP
 Mercedes 11130
 Eau 2'400 l. / Mousse 140 l.
 Matériel divers
- Jeep: 2003 Jeep officier
 Mitsubishi Pajero 2.5
 Plans d'intervention, PC
 Signalisation
- Navarra: 2003 B-N VPI
 Eau 200 l. / Mousse 20 l.
 Matériel divers

- EA: 2011 HN
 MAN TGM 18.340
 Echelle automobile
 Matériel divers
- Motopompes
- Remorque d'extinction
- Echelles remorquables
- Remorque transport modules

Engagement

Lors du travail sur le site d'un événement, tous les membres de l'Etat-Major doivent avoir comme objectif dans leur vision de la situation et de l'évolution de celle-ci les points suivants:



SÉCURISER

Sécurité personnelle et des intervenants. Sécuriser les personnes et les animaux.



SAUVER

Les personnes et les animaux doivent être sortis des zones de danger avec tous les moyens disponibles.



TENIR

Eviter l'escalade. Circonscrire l'événement et stabiliser la situation



PROTÉGER

Préserver des dommages les parties intactes. Prévenir les dégâts subséquents.



MAÎTRISER

Venir à bout de l'événement avec les moyens disponibles.

C'est en respectant ces missions permanentes que les membres du service du feu de Nendaz se sont acquittés de 476 heures d'engagement en 2008, 725 heures en 2009 et 590 heures en 2010.

Fin de l'engagement

Au terme d'un engagement quel qu'il soit, dès que les vies et l'intégrité corporelle sont préservées ou qu'aucun dégât subséquent n'est prévisible, les soldats du feu prennent congé et transmettent les responsabilités à la personne ou à l'organe compétent. Suivent alors le repli ainsi que la remise en état du matériel et l'évaluation du taux de réussite, afin de s'améliorer, de tirer les enseignements et les conséquences pour le futur. Mais le travail ne s'arrête pas à l'engagement visible de l'organisme aux feux bleus. Un travail administratif est requis à la suite d'événement ou de cours afin de permettre au fourrier de la compagnie de pouvoir établir les soldes (rémunérations, défraiements) versées en fin d'année aux dévoués pompiers.

Ma fonction de commandant des pompiers m'a demandé de traiter 102 rapports d'interventions, de cours ou de travail divers en 2008, 106 en 2009, 115 en 2010. Pour ce faire, environ 50% de mon activité de travail à l'administration communale est consacrée à la gestion du corps de sapeurs pompiers.

De plus, la préparation de l'avenir du service du feu demande également un grand travail de préparation et de coordination. En effet, un processus de fusion des corps de sapeurs pompiers de Nendaz et Veysonnaz est en cours, ceci sous l'impulsion de l'Office Cantonal du Feu. Cela implique la

création d'un corps de sapeurs pompiers commun aux deux communes qui aura certainement pour nom le «CSI Printse». Le service du feu changera de statut à l'horizon 2013 pour devenir un Centre de Secours Incendie de catégorie b.

Cela impliquera une nouvelle dotation en matériel et en véhicules mais surtout une nouvelle mission, importante, l'intervention dans le domaine du secours routier, à savoir la désincarcération de victimes d'accidents de la route.

En conclusion la soixantaine d'hommes formant le corps des sapeurs-pompiers de Nendaz s'efforce d'exercer et de parfaire ses connaissances et compétences, dans le but de vous servir de manière efficace à l'heure ou un événement mal-

heureux, voire dramatique, pourrait vous accabler. C'est dans ces instants que la doctrine «Notre temps libre pour votre sécurité» prend tout son sens.

Chaque année le CSP de Nendaz forme 3 à 5 jeunes pour maintenir l'effectif de la Compagnie dans une fourchette de 60 à 70 personnes.

Nous recherchons des personnes motivées, domiciliées sur la Commune de Nendaz...

- si vous êtes volontaires et décidez à apporter votre aide à vos prochains;
- si vous avez envie d'intégrer une équipe jeune et dynamique;
- contactez-nous!



colonne de secours de Nendaz

par Pascal Fournier, chef du service de sécurité

La colonne de secours de Nendaz a été créée afin de regrouper l'ensemble des compétences en matière de secours terrestre et sanitaire de la commune.

Intégrée au service régional de secours 10 de l'OCVS, elle est à même d'offrir à ses concitoyens et ses hôtes une structure efficace prête à intervenir 24h/24, sur l'ensemble du territoire communal.

Tous les organismes intéressés y sont intégrés à savoir: les patrouilleurs de Télénendaz, les guides de montagne, les écoles de ski, les conducteurs de chiens d'avalanche, les samaritains, les pompiers et les médecins.

En collaboration avec l'OCVS, des cours de formation sont organisés, permettant à quelques 40 sauveteurs de se former, ou de parfaire leurs connaissances en la matière.

Le niveau et les thèmes des cours sont adaptés aux compétences des participants, à la spécificité de la topographie de notre région, ainsi qu'aux particularités relatives à la situation de notre commune au centre du domaine des 4 vallées.

Missions

En collaboration avec les professionnels du secours, l'OCVS, les services d'ambulances, la Maison FXB du sauvetage et la Police cantonale, la colonne de secours de Nendaz est sol-

licitée pour des missions diverses tels que des accidents de circulation, la prise en charge de patients souffrant de maladies graves, les avalanches, les disparitions et bien d'autres situations de personnes en détresse.

Secteur d'intervention

Le secteur de la région 10 de l'OCVS a été défini logiquement en fonction de l'aspect géographique des vallons de la Printse et de la Fare. On y retrouve les 4 communes de Veysonnaz, Isérables, Riddes et Nendaz.

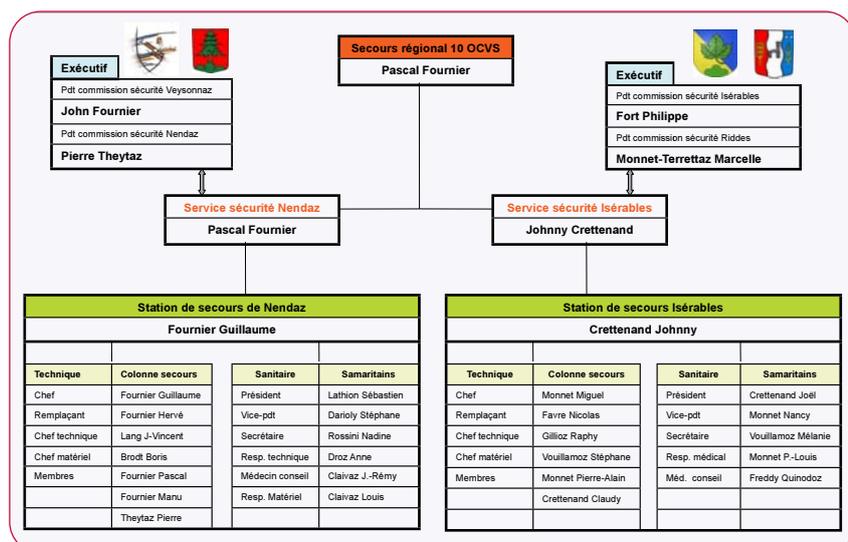
En effet, ces 4 communes sont unies par le biais du domaine skiable des 4 vallées: Notamment par le secteur de Prarion/Plan du Fou, qui nous relie avec la commune d'Isérables; et le secteur situé à l'extrémité est du domaine des 4 vallées qui nous relie avec la commune de Veysonnaz. Etant donné que la commune de Riddes a mandaté la colonne de secours d'Isérables pour intervenir sur son territoire, elle a été de fait intégrée dans la région de secours 10.

Procédure d'alarme

Dans notre canton toutes les alarmes concernant les missions de prise en charge préhospitalière sont réceptionnées et traitées par la centrale de l'OCVS, via le no 144. Ce sont donc ces opérateurs qui, en fonction des informations obtenues, sollicitent le concours de notre colonne de secours.

Depuis peu, la colonne de secours de Nendaz s'est dotée d'un système d'alarme «e-alarme» proposé par l'opérateur Swisscom et financé par l'OCVS.

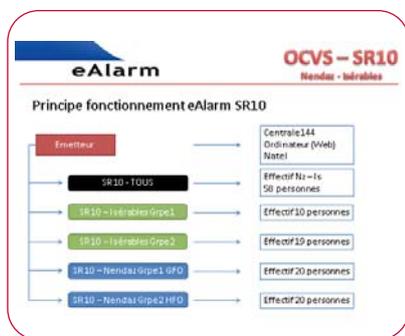
L'e-alarme de Swisscom répond à nos besoins par un service d'alerte et de mobilisation basé sur le web. Avec cette application, le chef d'intervention peut alerter et mobiliser simultanément, sur simple pression d'un bouton, de nombreux équipiers avec des outils courants de communication. En ligne depuis un PC, un ordinateur portable, un PDA via internet, ou depuis un téléphone portable via SMS et WAP, le chef d'intervention déclenche un



message prédéfini adressé à des groupes isolés ou multiples, de façon simple, flexible et rapide.

Avec le feed-back, il peut savoir à tout instant lesquels parmi ces équipiers ont été atteints. Il peut ainsi, en un coup d'œil, savoir sur combien d'équipiers il peut compter et en combien de temps ceux-ci pourront se rendre sur le site d'intervention.

Les colonnes de secours de Nendaz, Iséables et Veysonnaz ont été scindées en 5 groupes, dans lesquels les diverses compétences ont été réparties, de sorte à être le plus efficace possible.



En cas de besoin, le chef d'intervention alerté mobilise les sauveteurs de son groupe selon un tournus pré-établi. En fonction de la gravité de la situation, il peut alerter le 2^e groupe. En cas d'intervention majeure il peut encore avoir recours au soutien de la colonne de



secours voisine. Ainsi les membres des colonnes de secours ne sont pas tenus d'assumer une permanence qui à la longue pourrait devenir astreignante.

Financement

Chaque région organise des cours obligatoires pour les différents types de secouristes selon les directives émises par l'OCVS. En fonction des spécificités propres à leur territoire, les régions sont contraintes d'organiser des cours supplémentaires et spécialisés qui sont à la charge des communes, l'OCVS ne participant qu'à raison d'un forfait annuel pour les cours obligatoires.

Les frais d'acquisition du matériel sont assumés principalement par les communes, l'OCVS y pourvoyant de manière ponctuelle en fonction de



leurs disponibilités et priorités budgétaires.

Prévention

La colonne de secours de Nendaz est également active dans l'organisation de cours de prévention. Dès cet hiver, en collaboration avec TéléNendaz SA et l'Avalanche Training Center de Neige Aventure, la colonne de secours organise un cours de prévention sur la neige et les avalanches le 22 janvier prochain. Ce cours, d'un coût de 40 francs par participant, est destiné à tous les adeptes de ski hors piste, free riders, snowboarders, randonneurs... Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer par email, pour le 10.01.2012, à l'adresse suivante: scn@nendaz.org. Le programme sera transmis à chaque participant dès réception de l'inscription.

dangers naturels

par **Pascal Fournier**, chef du service de sécurité

Organisation du service de sécurité avalanche

En application des dispositions légales fédérale et cantonale en matière de lutte contre les dangers naturels et dans le but d'assumer, durant la période hivernale, la sécurité des zones d'avalanches, des routes cantonales et communales dans les régions exposées aux avalanches, une organisation d'observation, de conseils et de mesures préventives a été constituée par l'Administration communale de Nendaz. Ceci en étroite collaboration avec le Service des forêts et du paysage (SFP), Section dangers naturels

et le Service des routes et des cours d'eaux (SRCE).

Le service régional des avalanches et de la sécurité de la commune de Nendaz est constitué de personnes ayant la formation et les connaissances requises, ainsi que la parfaite connaissance de leur région.

L'objectif de ce service est de sécuriser les axes routiers, ainsi que les zones habitées. Les prestations couvrent tous les secteurs communaux concernés par les risques d'avalanches. On y dénombre 4 zones, à

savoir celles de Siviez, Lavantier, Pracondu et les Crêtaux.

Cet organisme est un dicastère du service de sécurité communal, placé sous la responsabilité du chef du service de sécurité communal. Son remplaçant, Manu Fournier, responsable de la sécurité des domaines skiables de Nendaz et Veysonnaz, assure le remplacement.

Appui des remontées mécaniques

Les remontées mécaniques de TéléNendaz SA collaborent activement en mettant à disposition, notamment, les données météorologiques et nivo-

logiques en leur possession et susceptibles d'être utiles, les installations de remontées mécaniques pendant les horaires d'ouverture ou selon arrangement ponctuel, en cas de nécessité les engins de damage et les motoneiges pour les déplacements sur les domaines skiables et, sur demande préalable, le personnel nécessaire pour l'appui du responsable sécurité dans certaines tâches.

Une répartition des tâches, ainsi que le degré de responsabilité assumé par chacun des acteurs concernés, ont été consignés dans un cahier des charges.

Plan d'alarme et d'évacuation

Afin de faciliter les tâches de tous les acteurs concernés, une procédure a été élaborée. Celle-ci définit dans le détail quelles sont les prestations assumées par chaque intervenant concerné, à quel moment elles sont effectuées et quels sont les moyens utilisés pour assumer le parfait aboutissement des responsabilités qui leurs sont dévolues.

Plan d'information

Depuis peu, la commune de Nendaz s'est dotée d'un système d'information à la population par le biais d'internet. Avec cette application, elle s'est donnée les moyens d'informer rapidement toutes les personnes concernées, de l'imminence d'un danger d'avalanche pouvant nécessiter une évacuation provisoire des bâtisses situées en zone de danger. Cette situation prévaut en général le temps de procéder à des mesures de prévention, à savoir le minage d'avalanche.

Concrètement, avec ce système le responsable de la sécurité peut lancer un message prédéfini, adressé directement aux personnes concernées de façon simple et flexible. Exemple de message «*Attention: de fortes chutes de neige sont attendues pour le 03.11.2011. Votre chalet devra être évacué durant le minage préventif qui aura lieu le jour en question vers 10h00. Veuillez prendre les dispositions qui s'imposent.*»

Avec le feed-back, il est possible de savoir à tout instant quels propriétaires ont été joints et informés des

mesures à prendre. Pour les propriétaires de bâtisses n'ayant pas donné suite à l'information, la procédure habituelle est appliquée, à savoir un contrôle systématique des habitations, diligenté par les collaborateurs de la police municipale.

Etant donné que ces messages peuvent être transmis uniquement sur des appareils capables de réceptionner des SMS, un courrier a été envoyé à tous les propriétaires et locataires concernés afin d'établir une liste des numéros de leurs téléphones portables. Le taux de réponse a été de plus de 95%.

Acquisitions des données

Une station automatique appartenant au réseau IMIS, exploitée conjointement par le SLF et MétéoSuisse, est installée sur le territoire de la commune de Nendaz.



Située au sommet du Greppon Blanc, à 2714 mètres d'altitude celle-ci mesure les paramètres de direction du vent, de température de l'air et d'humidité relative de l'air. Elle est couplée aux stations de Combatseline, située à

proximité des écuries du même nom et des Essertses, située quant à elle sur le versant Est du Greppon Blanc à 2325m. Ces stations fournissent une multitude d'informations liées aux manteaux neigeux, températures, hauteurs de neige, vitesses du vent local, etc.

Il faut savoir que le service de sécurité ne se contente pas de consulter uniquement cette station. L'estimation du danger d'avalanche requiert la consultation des stations voisines, notamment celles des Attelas et d'Arolla.

Les données acquises par ces stations peuvent être téléchargées sur le site <http://www.ifkis.ch>

Observation de la météo et des hauteurs de neige

Les observations des conditions météorologiques, des hauteurs de neige fraîche et de neige au sol, sont effectuées quotidiennement par les employés du service de la sécurité des domaines skiables de Nendaz et Veysonnaz. Les données acquises sont enregistrées et sauvegardées.

Synthèses des observations effectuées durant l'hiver dernier

L'hiver 2010-2011 a été caractérisé par de très faibles chutes de neige. Les hauteurs de neige ont été très inférieures aux valeurs moyennes.

Les observateurs ont également relevé que les vents – moins soutenus que les hivers précédents – n'ont eu que peu d'influence sur le manteau neigeux. La fin de l'hiver a été caractérisée par des températures anormalement hautes, ce qui a provoqué des avalanches de fond – dans des pentes orientées au Nord – qui n'avaient

Moyenne des températures à 2200 mètres

	DÉBUT	MILIEU	FIN
Novembre	-08	Pluie	-10 à -13
Décembre	-12	Pluie puis -15 à -20	-07 à -10
Janvier	-07	Doux +07	-15 à -07
Février	-08	-05 à -06	-10 à -12
Mars	-06	Foehn	-02 à -06
Avril	+18	0 à 3'000 m	0 à 2'600 m

Données Télénendaz



Photo Manu Fournier

Photo prise le 05 avril 2011.
On peut constater que le couloir de Lavantier est exceptionnellement sec.

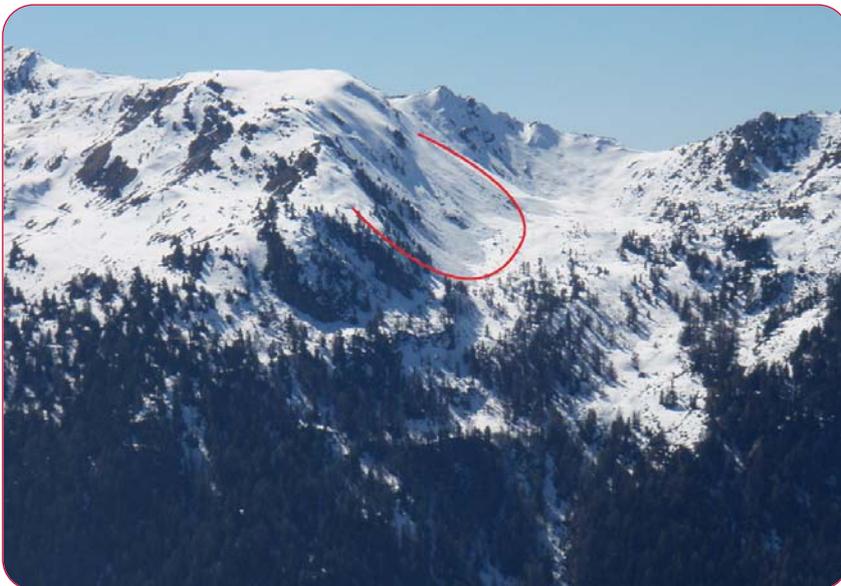


Photo Manu Fournier

Photo prise le 07 avril 2011. De mémoire, jamais une avalanche de fond n'a été observée au pied des Pares dans les couloirs des Mines.

encore jamais été observées jusqu'à présent. (Photo couloir des Mines ci-dessus.)

Durant l'hiver 2010-2011 l'évaluation du danger local a été effectuée entre le 27 novembre et le 25 avril. Durant cette période :

- 36% des bulletins d'avalanche journaliers, émis par le SLF pour la région de Nendaz, montrent un degré de danger 3 «marqué»;
- 52% font état d'un degré de danger 2 «limité»;
- 12% font état d'un degré 1 «faible»;

- Aucun bulletin montrant les degrés de danger 4 «fort» et 5 «très fort» n'a été émis.

Aucun événement ayant nécessité des mesures particulières ou ayant causé des dégâts n'a eu lieu sur le territoire communal durant l'hiver 2010/2011.

Financement des travaux liés à l'observation et la prévention contre les avalanches

Les prestations d'observations sont prises en charge à raison de 80% par le Service cantonal des forêts et du

paysage et de 20% par la commune de Nendaz.

Les travaux de minage qui sont en général effectués par le responsable de la sécurité de Télénendaz, sont pris en charge par le Service cantonal des routes et cours d'eau.

Dans le cadre des activités susmentionnées, un accord sur le défraiement des prestations assumées par Télénendaz SA a été conclu entre cette société et l'administration communale de Nendaz, sous la forme de versement d'un forfait annuel. Ce forfait est recalculé régulièrement.

La commune de Nendaz répercute les frais effectifs auprès des services cantonaux concernés, selon des modalités contractuelles.

Travaux de défense contre les avalanches SECTEUR ALOU

Un tronçon de la route cantonale rejoignant Siviez, un autre de la route desservant le hameau de Planchouet et ses chalets, ainsi qu'une partie de la route forestière sise en amont sont situés dans l'axe du couloir de l'avalanche d'Alou. Cela représente un risque particulièrement élevé pour les divers usagers et habitants de la zone en question.

Actuellement, la sécurisation de ce secteur contre l'avalanche se fait par minage hélicopté ou terrestre lorsque les conditions météorologiques l'exigent. Cela a permis jusqu'à présent d'éviter que les avalanches n'atteignent la route et le secteur de Planchouet.

Préoccupée par les dangers qui menacent les promeneurs et usagers de la route ainsi que les habitations à cet endroit, la commune de Nendaz a mandaté le bureau Nivalp SA pour l'élaboration d'une étude préliminaire. Celle-ci a abouti à une variante dictée par sa faisabilité technique, son efficacité du point de vue de la sécurité, son impact sur la nature et le paysage, ainsi que son coût en rapport avec les objets menacés. Pour le dimensionnement des ouvrages, il a été tenu compte des observations du terrain,

de l'expérience du service de sécurité, des calculs d'avalanche, ainsi que du règlement communal pour la sécurité.

La variante retenue prévoit la pose de 720m² de filets paravalanches dans la zone principale de décrochement au nord-ouest, là où l'accumulation de neige est la plus grande.

La sécurisation du secteur nord-ouest est complétée par la pose d'une trentaine de vire-vents sur les crêtes surplombant les combes les plus soumises aux accumulations de neige dues au vent. La partie sud-ouest du projet, là où l'accumulation de neige par le vent est plus faible, sera sécurisée à l'aide de 4 Gazex de 1.5m³.

Le projet a été mis à l'enquête publique par la commune, d'entente avec le Service des forêts et du paysage de l'Etat du Valais, en mars 2011. La réalisation de l'ensemble des travaux, devisés à CHF 3'250'000.-, devrait débuter dès l'été 2012 et sera échelonné sur les 8 prochaines années.

LAVANTIER IV

Les râteliers en bois pour la stabilisation de la sortie nord du couloir ont été construits cette année. Le projet est entièrement terminé.

FORÊT DES EAUX

Le projet vient d'être approuvé par la Confédération. Les travaux devraient débuter cette année encore si la météo le permet (Construction de

digues et pose de filets contre les chutes de pierres).

TSABLO-PLAN

La construction des drainages et de la digue a débuté.

LES CRÊTAUX

Le projet est terminé depuis 2010 déjà (râteliers en bois et trépieds). Ce secteur devrait être désormais stabilisé.

Carte des dangers

Les plans des zones de danger sont fondamentaux pour protéger la population et les biens. Ils permettent de savoir où l'on est en danger et donc de prendre des mesures nécessaires pour se protéger, comme pour élaborer des plans d'alarme, d'alerte, d'évacuation.

Homologation des cartes de dangers : où en est-on ?

C'est notre responsabilité première de prendre en compte le danger dans l'aménagement de notre territoire. A cet effet le Grand Conseil a fixé des objectifs tels que l'inventaire de ces dangers, l'établissement des plans des zones de danger en vue de leur prise en compte dans les plans communaux d'affectation des zones, ainsi que la construction d'ouvrages de protection adéquats. Dans ce concept les communes ont la responsabilité d'élaborer les plans de zones de dangers sur leur propre territoire.

La commune de Nendaz a procédé à une mise à l'enquête en 2010 des

zones de dangers de gypse, crues, avalanches, falaises et glissements de terrain. Pour élaborer ces cartes des dangers les spécialistes ont traité le territoire dans son ensemble en s'inspirant des cartes déjà existantes.

Cette mise à l'enquête a évidemment généré des oppositions. Celles-ci ont donné lieu à une première séance de conciliation avec vision locale dans certains cas. Suite à ces séances, l'issue n'étant pas toujours concluante, des mandats complémentaires ont été attribués à des bureaux d'ingénieurs spécialisés pour réévaluer de façon locale les dangers dans un premier temps, et, dans un deuxième temps, pour proposer des mesures supplémentaires de protection.

Ces mandats complémentaires ont induit des modifications des zones des dangers dans certains secteurs, qui seront remis à l'enquête dès réception de l'autorisation cantonale.

A ce jour, le dossier de 2010 est en cours de validation finale par le canton, avec en parallèle des modifications dans des secteurs localisés qui seront publiées pour remise à l'enquête prochainement.

Cet article a été rédigé à l'aide de données récoltées auprès des services des travaux publics et de l'édilité, ainsi que de Manu Fournier, chef de la sécurité à Télénendaz. Merci à eux pour leur collaboration. ■

section des samaritains de Nendaz

une information de SAMA Nendaz

Un brin d'histoire

Le 13 mars 1998, de fervents défenseurs de la sécurité, et soucieux de l'améliorer, Paul-André Gillioz, Pierre Bornet, Candide Mariéthoz, Jean-Rémy Claivaz (médecin conseil), Anne-Christine Rey-Gillioz, Christiane Bornet, Catherine Lang et Louis Claivaz, comité de la première heure, ont œuvré d'arrache-pied, pour créer une section de samaritains à Nendaz. Le projet a été accueilli avec enthousiasme au sein des autorités communales, qui ont mis à disposition les moyens de le réaliser : achat du matériel, mise à disposition d'une salle, qui est encore utilisée aujourd'hui et fait également office de salle de conduite de l'état major en cas de catastrophe.

Les Francofolies furent la première grande manifestation de notre jeune section. Nous avons eu la chance d'être la commune pilote pour la mise

en place des concepts régionaux (secours de proximité) et par la suite, du projet de défibrillation automatique «public accès».





En 2010, nous avons effectué 92 interventions.



Alliance Suisse des Samaritains

Notre section dépend de l'Alliance Suisse des Samaritains (ASS), dont le siège est à Olten. 30'944 samaritains (es) sont engagés en Suisse dans 1137 sections. Leurs associations cantonales constituent l'ASS. Cette organisation a été fondée en 1888, elle est une organisation de sauvetage membre de la Croix-Rouge suisse (CRS).

Elle a pour but d'encourager l'engagement de bénévoles dans le service communautaire du sauvetage et de la santé. Elle veille à ce que les blessés, ou les personnes qui tombent subitement malades, reçoivent les premiers soins. Elle comble les lacunes du réseau des institutions sociales par l'intervention spontanée ou complémentaire dans le domaine des soins et de l'encadrement.

Elle développe une prise de conscience approfondie pour la santé et la prévention d'accidents. Elle forme nos moniteurs, nous transmet des supports de cours, nous informe des différents changements dans le domaine médical.

Aujourd'hui

Nous nous retrouvons, tous les premiers mercredis du mois, pour des cours de formation continue et nous exercer aux gestes d'urgence, ainsi que plusieurs fois par an à la Maison FXBagnoud ou à l'OCVS, pour approfondir nos connaissances et nous perfectionner auprès des professionnels du sauvetage. Nous collaborons aussi avec les pompiers de notre commune lors d'exercices annuels ou d'interventions réelles, ainsi qu'avec les ambulanciers de Sion.

Notre mission première est d'assurer la sécurité sanitaire lors de diverses manifestations sur notre territoire, d'offrir un service de piquet, sur engagement du 144, tout au long de l'année. Nous dispensons également des cours de sauveteurs à nos jeunes, aux différentes entreprises de la région, dans les écoles.

Il relève parfois du défi de démontrer l'importance de notre rôle, en tant que non professionnel. Mais grâce à notre travail, nous démontrons que nous sommes un maillon essentiel de la chaîne du sauvetage, pour ainsi don-

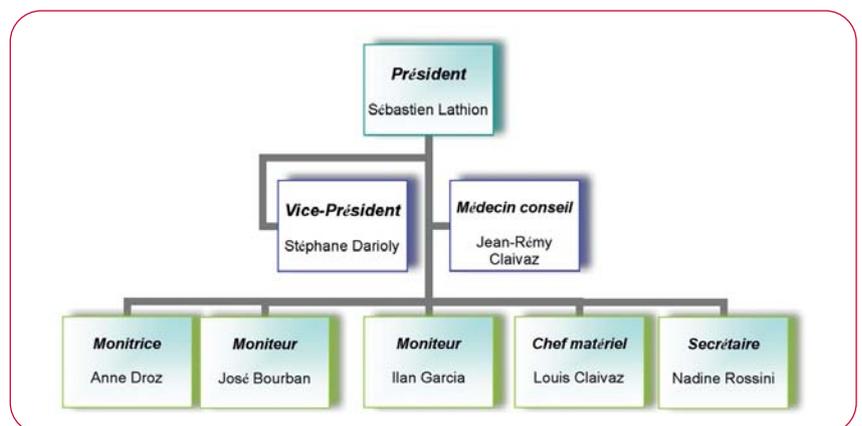
ner un réel appui aux services médicalisés. Des événements majeurs, comme l'accident d'hélicoptères de Beuson, où la rupture du puits blindé de Cleuson-Dixence, ont démontré la nécessité d'avoir une section de samaritains sur notre territoire.

Demain

Nous vous encourageons à nous rejoindre, à donner du temps et de l'énergie en faveur de votre prochain, pour poursuivre ensemble cette mission, mais surtout à trouver du plaisir et de la motivation dans cette noble cause samaritaine. ■



Notre section compte 43 membres dont 19 membres actifs.



un concept global de prévention

par Pascal Fournier, chef du service de sécurité

Prévenir les accidents et les incivilités est non seulement un devoir légal, mais aussi un principe de responsabilité humaine et de bon sens économique. (Werner von Siemens, 1880)

Les tâches définissant les compétences communales sont ancrées dans les constitutions fédérale et cantonale. Prenons l'exemple de la Constitution fédérale, à l'art 41, on peut lire :

a. toute personne bénéficie de la sécurité sociale

2. La confédération et les cantons s'engagent à ce que toute personne soit assurée contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité, de la maladie, de l'accident

D'autre part, dans la charte communale, parmi d'autres objectifs, on peut relever que la commune s'engage à **garantir la sécurité des biens et des personnes.**

Jusqu'il y a peu, une multitude d'actions de prévention étaient organisées de façon non coordonnée, tant par les instances scolaires (écoles primaires et cycle...), de sécurité (pompiers, colonne de secours...), que par les instances cantonales (police cantonale...). Seul le concept «Éducation routière» était structuré et réglementé.

Afin de remédier à cette situation insatisfaisante, il nous a semblé impératif de mettre en place une méthode systématique au service de la protection de la santé, de la sécurité au travail et pendant les loisirs.

Dans les faits, il s'agit, au moyen de mesures préventives systémiques, de prévenir les accidents, les maladies, les incivilités, afin d'éviter les souffrances et d'économiser les coûts.

Pour ce faire, nous nous sommes fixés pour mission l'élaboration d'un concept global de prévention, axé sur deux piliers, à savoir :

1. Structurer les actions de prévention durant la période de scolarité obligatoire.

2. Mettre en place des actions ciblées de prévention en faveur de la population.

Concernant le point 1, pour les uns comme pour les autres, au fond, il ne s'agit ni plus ni moins que de sensibiliser les nouvelles générations, pour leur permettre de s'épanouir, de développer leurs capacités personnelles et collectives, pour les intégrer aux processus de construction démocratique de nos sociétés en mutation, tout en évitant autant que possible de laisser se développer des comportements inadaptés (délinquance, agressions contre soi-même, les autres ou à l'égard des institutions). L'ensemble de ces comportements, liés au développement de l'être humain, font partie des expériences normales vécues lors de l'adolescence. Ils n'en sont pas moins problématiques. Sont également intégrées à ce processus toutes les actions préventives en phase avec leur propre sécurité, à l'égal de ce qui est prévu au paragraphe suivant.

Pour ce qui est du point 2, des actions de prévention, en matière de sécurité, doivent être menées en tenant compte de la spécificité de notre commune, notamment concernant les aspects liés aux activités extérieures (pratique du ski, de l'alpinisme, randonnée, VTT...), aux phénomènes de rassemblement (manifestations), à la connaissance du milieu (avalanches, crues torrentielles, etc), ainsi qu'aux bâtisses qui recèlent des dangers, (l'ammoniaque de la patinoire, les stations d'essence, step et SEBA, produits chimiques, places de jeux; ...)

Dans une perspective interdisciplinaire, en mobilisant tous les acteurs concernés dans un groupe de travail, qui a été nommé «**Comité de prévention**», nous avons arrêté les bases d'une politique de prévention plus efficace, en prônant à la fois la mise en œuvre :

1. d'actions anticipatrices (organisation de cours spécifiques destinés aux enfants, adolescents et adultes...);
2. d'actions de veille (patrouilles de police, contrôles des établissements publics...);
3. d'actions de contrôles (efficacité de l'éclairage public, marquage de la chaussée...).

Afin de satisfaire aux exigences actuelles en matière de prévention, cette commission s'est donnée pour missions :

- d'améliorer la connaissance et la compréhension des phénomènes (problématiques) locaux : cela passe par l'établissement d'une vision commune de ces phénomènes et par le recueil des perceptions et des attentes de la population;
- de mesurer l'adéquation entre les problématiques et les actions mises en œuvre/réponses apportées : identifier les ressources et les moyens (dispositifs existants, acteurs, actions,...);
- de déterminer les priorités (cibler les phénomènes prioritaires) et renforcer, améliorer ou réorienter les actions;
- d'informer la population et de légitimer les projets auprès des autorités communales.

Ce dispositif, encore expérimental, a l'ambition de tester la démarche. Puis que dite démarche devienne un processus qui aura pour corollaire l'augmentation constante de la sécurité dans notre commune.

Afin d'entériner ce projet, un texte réglementant les fondements d'une gestion globale de la prévention sera prochainement soumis au Conseil communal pour validation.





aménagement du territoire

par l'aménagiste communal

Les éléments de base du dossier de révision du plan d'affectation des zones (PAZ) est un outil servant à réglementer l'utilisation du sol sur un territoire donné, dans le cas présent, celui de la commune de Nendaz. Il localise non seulement les zones à bâtir, mais également toutes les zones de protection (du paysage, de la nature, etc.), les zones de danger (avalanche, inondation, éboulement, etc.), ainsi que toutes les autres zones présentes sur le territoire communal (zone de mayens, zone d'intérêt public, etc.). Il constitue donc l'élément graphique de base de la réglementation communale concernant l'aménagement du territoire. En sus de cet élément graphique, un **règlement des constructions et des zones (RCCZ)** est élaboré. Ce dernier détermine, pour chaque zone d'affectation, le but, l'endroit et la mesure de l'utilisation du sol pouvant être faite.

Ces deux éléments, soit le PAZ et le RCCZ, constituent la base de la réglementation communale en matière d'aménagement du territoire. Ils sont complétés par plusieurs autres documents justificatifs.

Petit lexique

- LAT: Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire;
- LcAT: Loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987;

- OAT: Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire;
- PDC: Plan Directeur cantonal

Ancienne dénomination

- RCC: Règlement communal des constructions;
- PAL: Plan d'aménagement local;
- SAT: Service de l'aménagement du territoire.

Nouvelle dénomination

- RCCZ: Règlement communal des constructions et des zones;
- PAZ: Plan d'affectation des zones;
- SDT: Service du développement territorial.

Contexte général et procédure

Historique

- 1972: refus du PAL et du RCC par l'Assemblée primaire;
- 1974: 1^{er} PAL et RCC homologué;
- 1977: suppression de l'homologation du PAL et du RCC de 1974;
- 1979: validation du nouveau dossier par l'Assemblée primaire;
- 1981: homologation partielle du PAL et du RCC: ce dossier est toujours en force aujourd'hui.

En 1992, la commune de Nendaz a amorcé la révision de son PAZ et de son RCCZ. Jusqu'en 1995 s'est déroulée l'étude préliminaire, puis est venue la révision proprement dite. En 2002, une information à la popula-

tion a été réalisée, dans le but de respecter le principe de participation de la population au processus de révision, ce principe figurant expressément dans la LAT. En 2003, un premier dossier de révision a été déposé à l'Etat du Valais pour examen préalable des services. Ces derniers ont ensuite émis nombre de préavis négatifs (entre 2003 et 2007) demandant divers compléments, tels que l'actualisation des zones de danger, l'inventaire des sources et la révision de leurs zones de protection, le relevé du cadastre forestier, l'établissement du programme d'équipement, etc. Ces éléments complémentaires ont été approuvés ou validés de manière indépendante. Les directives des services ont ainsi été appliquées jusqu'à ce que tous les préavis soient devenus positifs ou positifs sous conditions. Une synthèse des modifications devant encore être apportées pour obtenir l'accord de principe du Conseil d'Etat a alors été rédigée par le Service du développement territorial (SDT), en 2008. Pour chaque modification/correction/complément demandé dans ce rapport du SDT, la commune a pris position. Les compléments au dossier ont été apportés, les modifications acceptées par la commune ont été réalisées. De nouveaux objets (création d'un nouveau type de zone, etc.) ont également été proposés pour correspondre à l'évolution récente de la situation de la commune.

Evolution de la commune entre 1981 et 2011

Les zones à bâtir figurant sur le PAZ homologué en 1981 par le Conseil d'Etat étaient dimensionnées pour accueillir un multiple de la population et des lits touristiques de l'époque (surface totale zone à bâtir: 684 ha). Trente ans plus tard, le présent projet de PAZ propose des zones à bâtir (surface totale zone à bâtir: 553 ha) permettant une augmentation de la population et/ou des lits touristiques d'environ de 50%. Avec ces capacités d'accueil, le présent projet fait partie des plans de zones qui disposent de faibles réserves, en comparaison à d'autres PAZ, plus fortement surdimensionnés.

En conclusion, on peut admettre que les zones à bâtir de la commune de Nendaz ont, à force d'un développement du bâti important ces dernières années, pu acquérir un statut légal dont elles ne disposaient vraisemblablement pas totalement au début des années 80.

Où en est le dossier aujourd'hui ?

Le dossier, actualisé selon les démarches exposées ci-dessus, a été déposé en novembre 2011 au Service du développement territorial. Ce dernier est actuellement en train de vérifier que les modifications apportées et les nouveaux objets proposés sont satisfaisants. Lorsque ceci aura été fait, le Conseil d'Etat pourra alors délivrer son «accord de principe» au dossier de révision, qui sera alors mis à l'enquête publique.

Contenu du dossier de révision actuellement déposé

Le dossier du PAZ révisé, qui vise à concilier les besoins des habitants et ceux des hôtes, est composé de dix éléments décrits ci-dessous. Les documents les plus importants figurent en gras.

1. Règlement communal des constructions et des zones

Ce règlement définit, pour chaque zone d'affectation figurant sur le PAZ, l'utilisation du sol peut et le

type d'infrastructure constructible.

2. Plan de la vue d'ensemble du périmètre constructible

Ce plan concerne uniquement le territoire de la commune affecté en zone à bâtir. Avec une échelle plus petite (zoom plus important), il permet de mettre en évidence l'affectation à l'échelle des parcelles.

3. Plan général

Ce plan englobe l'ensemble du territoire communal. Il sert à mettre en évidence toutes les autres zones figurant sur le PAZ, en dehors des zones à bâtir.

4. Plan général et dangers naturels

Ce plan est similaire au plan A2.1, mais il englobe en plus toutes les zones de danger.

5. Plan de la situation du bâti

Ce plan figure dans le dossier à titre indicatif, il permet de rendre compte de l'évolution récente des constructions sur le territoire communal.

6. Plan du projet de modification des zones de danger nivologique (Siviez)

Les zones de danger nivologique du secteur de Siviez ont fait l'objet d'une expertise complémentaire, après homologation du plan général. Les nouvelles zones résultant de cette expertise n'ont pas encore été homologuées. Ce plan figure donc également à titre indicatif dans le dossier.

7. Rapport justificatif selon l'art. 47 OAT.

Ce rapport justifie l'opportunité, la localisation et la volumétrie de tous les nouveaux objets proposés par la commune. Il récapitule et justifie également les prises de position de la commune concernant le rapport de synthèse du SDT de 2008. En résumé, il constitue donc une explication de toutes les modifications apportées au PAZ et au RCCZ depuis 2008.

8. Prises de position du conseil communal par rapport à l'examen préalable.

9. Conception directrice: pistes de ski, remontées mécaniques, enneigement technique au sens de la fiche D10 du PDC et de l'art. 47 OAT

La conception directrice d'un domaine skiable décrit l'état actuel d'un domaine skiable en matière de pistes de ski damées et non damées, de remontées mécaniques et d'enneigement technique. Elle planifie également le développement de ces infrastructures pour les 15 prochaines années (soit environ la durée d'un PAZ). Elle contient également une analyse de tous les conflits potentiels actuels et futurs entre le domaine skiable et le domaine de l'aménagement du territoire (vérification de la justesse de l'affectation), ainsi que le domaine de l'environnement (mise en évidence des conflits avec des zones de protection de sources, de la faune, de la nature, etc.). Cette analyse est réalisée pour l'état actuel comme pour les états futurs et des recommandations sont émises pour résoudre les conflits identifiés.

Cette conception directrice, établie par la commune en collaboration avec Télénendaz, est indispensable pour justifier la localisation et les équipements de la zone d'activités sportives destinée au domaine skiable figurant sur le PAZ et dans le RCCZ.

Relevons encore que la fiche D10 du Plan Directeur cantonal établit que chaque domaine skiable doit réaliser une Conception directrice pour être en règle et obtenir les autorisations de construire pour des installations de remontées mécaniques, d'enneigement technique, etc.

10. Zone à aménager de Tracouet-Lac noir. Cahier des charges et croquis.

Le Lac Noir de Tracouet est une zone de protection de la nature d'importance nationale. En effet, des espèces rares et protégées de batraciens (triton alpestre, etc.) y sont établies. La création de la zone à aménager sur ce secteur vise à réglementer les activités de loisir estivales et hivernales, ainsi que celle liée à l'estivage du bétail, de manière à concilier ces dernières avec la protection des espèces menacées vivant dans le lac.

Et pour la suite ?

La prochaine étape, lorsque l'accord de principe du Conseil d'Etat aura été obtenu, sera la mise à l'enquête publique, durant 30 jours, de l'ensemble du dossier décrit ci-dessus.

Pendant la mise à l'enquête, prévue pour le début 2012, une prochaine

information vous permettra de savoir où et quand ce dossier pourra être consulté. Il sera également possible de prendre un rendez-vous pour obtenir une explication de l'aménagiste en charge du dossier.

Avant l'approbation par l'Assemblée primaire, les éventuelles oppositions seront traitées. Suite à cela, et après

20 ans de planification, le nouveau plan d'affectation des zones homologué par le Conseil d'Etat formera la base indispensable pour le développement de notre commune.

Nendaz « Cité de l'énergie »

Nendaz
european energy award



Le label Cité de l'énergie pour la commune de Nendaz

Après la catastrophe de Fukushima et l'abandon programmé de l'énergie nucléaire en Suisse décidé par le Conseil fédéral le 25 mai 2011, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables n'en revêtent que plus d'importance. Dans le processus de transition énergétique qui s'amorce, les autorités communales disposent des compétences nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des politiques énergétiques durables sur l'ensemble de leur territoire.

La commune de Nendaz n'a pas attendu l'annonce historique de Doris Leuthard en mai dernier pour agir. Dès 2009, elle s'est engagée dans le processus Cité de l'énergie (voir Nendaz Panorama de décembre 2010), et en



Frédéric Fragnière, conseiller communal, reçoit le diplôme Cité de l'énergie, lors de la Journée suisse de l'énergie à Berne, le 28 septembre dernier.

récompense de ses efforts en matière énergétique, vient de se voir remettre le label Cité de l'énergie, lors de la

Journée suisse de l'énergie à Berne, le 28 septembre dernier.



ACTIONS CONCRÈTES

Dans le cadre de Cité de l'Énergie, la commune de Nendaz propose des actions concrètes et ciblées.

Cours «Chauffez futé»
au Centre Sportif
le 29 septembre 2011.



ouverture du bureau des étrangers à Haute-Nendaz

par Mélanie Mc Krory

Depuis début novembre 2011, les personnes d'origine étrangère qui choisissent de prendre un emploi à Nendaz ont la possibilité de faire leur demande de permis de séjour dans les nouveaux locaux du Bureau des étrangers à Haute-Nendaz.

Le Conseil Communal a choisi d'ouvrir cette antenne du Service de la Population à Haute-Nendaz afin d'offrir un service de proximité et de qualité à nos hôtes majoritairement domiciliés à

Adresse

Service de la Population
Bureau des étrangers
Route de Nendaz 915, 1997 Haute-Nendaz
habitant@nendaz.org - 027 289 56 30.

Ouverture des guichets

Lundi à vendredi de 14h à 18h

Personne de contact

Sylviane Mariéthoz

Haute-Nendaz Station. Le nouveau bureau se trouve dans les locaux de la police municipale à la route de Nendaz 915. Nos collaboratrices Sylviane Mariéthoz et Andrea Fournier vous y

feront bon accueil. Le bureau de la population de Basse-Nendaz reste évidemment à votre service. ■

POUR VOS QUESTIONS OU PLUS D'INFOS
WWW.NENDAZ.ORG/PERMIS

Nendaz-Veysonnaz, du nouveau

par Sébastien Epiney, directeur de Nendaz Tourisme

La concurrence toujours plus forte sur les marchés touristiques incite à la collaboration et au travail en réseaux. Nendaz et Veysonnaz ont, ces dernières années, développé leur coopération. La signature d'une convention ainsi qu'une identité visuelle commune concrétisent cette démarche aujourd'hui.

Les instances touristiques de Nendaz et Veysonnaz ont récemment validé une nouvelle identité visuelle commune aux deux destinations. Ce changement se veut une évolution des logos utilisés pendant de longues années. Grâce à la police utilisée, ce nouveau logo a l'ambition d'améliorer l'impact et la visibilité, tout en ajoutant une touche de modernité et d'élégance: il conserve les éléments graphiques principaux utilisés ces dernières années, soit avec une représentation du soleil et des montagnes,



inspirée du Mont-Fort, point culminant du domaine skiable des 4 Vallées.

4 Vallées et drapeau suisse

La mention «4 Vallées» permet une identification claire avec le produit-phare commun. Afin de répondre adéquatement aux besoins d'une communication à l'étranger, un drapeau suisse a été ajouté.

Signature d'une convention

Pour concrétiser une collaboration déjà effective, une convention a été signée: elle définit une politique marketing commune, entre Nendaz Tourisme SA (NTSA) et la Société de



Développement de Veysonnaz (SDV). En plus du marketing, les deux destinations participent activement à la mise en place de produits touristiques communs (bus-navette hiver et été, VTT, activités hivernales) et dans l'organisation des animations.

Une coopération, mais pas une fusion

Rappelons que Nendaz Tourisme et Veysonnaz Tourisme demeurent des entités à part entière qui conservent leur totale autonomie et la gestion de leur marketing. La convention a été établie en vue de renforcer la collaboration entre Nendaz et Veysonnaz, ainsi que d'en clarifier les modalités. ■

les top events de l'hiver

par Sébastien Epiney, directeur de Nendaz Tourisme

A quelques semaines du début de la saison d'hiver, nous avons le plaisir de vous faire découvrir nos différentes activités et manifestations.

GiantXTour 25-26.01.2012

Le Rivella giantXtour, compétition suisse interscolaire de ski et de snowboard, fait étape à Nendaz les 25 et 26 janvier 2012.

Pour sa 15^e édition, le Rivella giantXtour by Dakine sillonnera la Suisse à l'assaut des snowparks de plusieurs stations. Des épreuves de glisse (boardercross) ou de saut freestyle (big air), à skis ou en snowboard, seront au programme. Quelques 2'000 étudiants et apprentis participeront aux 9 épreuves de qualifications afin d'espérer décrocher une place pour la grande finale nationale.

Plus d'infos : www.giantxtour.ch



Nendaz Freeride 16-18.03.2012

(jours de réserve en cas de mauvais temps 19-20-21 mars)

Fort du succès rencontré lors des cinq premières éditions, Nendaz accueille pour le sixième hiver consécutif la Nendaz Freeride sur son mythique secteur du Plan-du-Fou.

La Nendaz Freeride est une compétition de ski et snowboard freeride qui se déroule dans la zone du Plan-du-Fou. Cette étape est considérée comme l'une des meilleures compétitions du FWQ (Freeride World Qualifier), raison pour laquelle elle a obtenu la dénomination d'«étape 4 étoiles». Cette compétition permet donc aux riders participant à la Nendaz Freeride de gagner davantage de points en vue de décrocher leur place dans l'élite du freeride mondial. Durant un weekend, venez découvrir

les meilleurs riders internationaux du moment et assister à un spectacle époustouflant!

Plus d'infos : www.nendazfreeride.ch



Le mythe du cor des alpes

Le mythe du cor des alpes est une animation qui a lieu tous les jeudis de 9h00 à 11h00. Cette activité permet aux hôtes de s'initier à cet instrument mythique. Les participants auront ainsi la possibilité de faire leurs propres essais pour souffler leurs premières notes. Nendaz, par son Festival International, est devenue un haut-lieu du cor des Alpes, reconnue comme une des vitrines du folklore suisse.



Le Rendez-vous des enfants

Envie de jouer, de faire du bricolage, de la pâtisserie et de rencontrer d'autres enfants? Ici les idées ne manquent pas, qu'il s'agisse de dessiner, de faire des jeux ou encore de cuisiner. La bonne humeur est assurée, pour le plus grand plaisir des petits. Le Rendez-vous des enfants a lieu à la ludothèque de la station de Nendaz tous les jeudis de 16h00 à 18h00.



DES ANIMATIONS HEBDOMADAIRES VARIÉES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	CHF	INSCRIPTION ¹
Les secrets du fromager			07:45 10:30			10 / 15	Nendaz Tourisme
Freeride	08:30 16:30		08:30 16:30			150	Montagne-Loisirs la veille avant midi 079 796 10 53
Le mythe du cor des alpes				09:00 11:00		10 / 15	Nendaz Tourisme
Slalom géant pour tous					10:30 12:00	8	Ecole Suisse des Sports de Neige 027 288 29 75
Rendez-vous des enfants				16:00 18:00		5	Nendaz Tourisme
Pâtisserie pour les petits	14:00 15:00*					7	Nendaz Tourisme
Balade en raquettes		14:00 16:30			14:00 16:30	49 mat. incl.	Ecole Suisse des Sports de Neige 027 288 29 75
Luge Aventure		15:00 17:00				5 / 10 20	Nendaz Tourisme
Il était une fois à Nendaz	15:30 18:00					Gratuit	Nendaz Tourisme
Descente aux flambeaux à Siviez				16:15 18:00		10 / 12	Arc-en-ciel 027 288 32 22 jusqu'à midi
Oh la vache			16:45 18:15			5	Nendaz Tourisme
Technique de cirque			17:30 19:00*			7	Nendaz Tourisme
Dégustation de vins au Château de Brignon		17:30 19:30				15	Nendaz Tourisme
Soirée randonnée			Soir			Gratuit	TéléNendaz 027 289 52 00

*Veuillez vous renseigner auprès de Nendaz Tourisme pour les dates - ¹ Inscription jusqu'à la veille avant 17:30
Sous réserve de modifications. Pour tout complément d'information : Nendaz Tourisme 027 289 55 89 ou info@nendaz.ch

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DE CET HIVER

Un grand nombre de manifestations sont organisées par Nendaz Tourisme et nos partenaires. Découvrez ci-dessous, ainsi que sur le site www.nendaz.ch, le programme varié et attractif des événements de l'hiver.

DÉCEMBRE

07.12.2011	Concert de Noël organisé par Nendaz-Gherla - Chorale roumaine
08.12.2011	Ouverture du domaine skiable
10.12.2011	Concert de Noël - Davidica + Concordia
17.12.2011	Concert de Noël - Echo du Mont
25.12.2011	Arrivée du Père Noël en parapente
28.12.2011	Concert du Nouvel An par le chœur St-Michel et Stratus
28.12.2011	Spectacle «Mais non! ... Je rigole!» avec clown Chichili
31.12.2011	Descente aux flambeaux, vin chaud, DJ au centre de la station

JANVIER

04.01.2012	Spectacle Cirque Cheap
07.01.2012	Ski au clair de lune
21.01.2012	Woodstock Crazy Session
25-26.01.2012	Rivella giantXtour by Dakine

FÉVRIER

04.02.2012	Ski au clair de lune
15.02.2012	Spectacle Cirque Cheap
19.02.2012	Carnaval de Siviez
21.02.2012	Grand concours de masques et carnaval des enfants, animation avec le clown Pif
21.02.2012	Descente aux flambeaux , Guggen et vin chaud
25.02.2012	Western Duel

MARS

01.03.2012	Descente aux flambeaux à Siviez
03.03.2012	Concert de la fanfare Echo du Mont
09.03.2012	Ski au clair de lune
10.03.2012	Concert de la fanfare La Rosablanche
10.03.2012	50 ans Ecole de Suisse de Ski
16-21.03.2012	Nendaz Freeride : Freeride contest dans le secteur du Plan-du-Fou
17.03.2012	Concert - Le Muguet
17.03.2012	Woodeo Contest
18.03.2012	Concert - La Caecilia
23-25.03.2012	Nissan Xtreme by Swatch Verbier - Mont-Fort
24.03.2012	Concert - La Concordia
24.03.2012	Grand Prix Migros - Cours de ski pour les espoirs de demain
31.03.2012	Concert - La Davidica

AVRIL

07.04.2012	Trophée de Pâques pour les familles, concours de ski - Siviez
07.04.2012	Ski au clair de lune
08.04.2012	Grand chasse aux lapins en chocolat
09.04.2012	Waterslide - Tracouet sous les tropiques
14-21.04.2012	XSpeed Ski Nendaz Verbier Mont-Fort - Coupe du monde de ski de vitesse
15.04.2012	Fermeture des installations du secteur Printse
21.04.2012	Concert - Chœur de l'Amitié
29.04.2012	Fermeture des installations du secteur 4 Vallées - Mont-Fort

Sous réserve de modifications.

Pour tout complément d'information: Nendaz Tourisme 027 289 55 89 ou info@nendaz.ch.

Enjoy Nendaz

par Mireille Millier

Enjoy se poursuit à Nendaz. Plusieurs réalisations, qui concernent aussi bien la saison hivernale que l'été prochain, ont été apportées.



Bisse du Milieu

En étroite collaboration avec la Commune, un nouvel aménagement a été réalisé pour amener le départ du bisse du Milieu jusqu'au trottoir, à côté du panneau de signalisation des promenades. L'aménagement permet désormais de trouver beaucoup plus facilement le départ du bisse en station et crée aussi un espace très convivial.

Ligne de bus Nendaz-Siviez-Nendaz : augmentation de la fréquence dès l'été 2012

Les résultats du sondage auprès des visiteurs effectué pendant l'été 2010 ont montré un temps d'attente trop long au retour des bisses pour les promeneurs qui désirent prendre le bus. En effet, le service de bus Siviez-Nendaz n'est pas assuré entre 11h45 et 15h55. Une course supplémentaire

sera mise en place entre 14h et 15h dès l'été prochain, afin de combler ce besoin de notre clientèle.

Mise en valeur du Nendaz Fitness Park de Tracouet

Le Nendaz Fitness Park réunit randonnée, Nordic Walking, course à pied et VTT.

Pour améliorer la visibilité de ce produit attractif et diversifié, des portiques et des totems ont été placés aux départs et arrivées des parcours de hiking et de VTT (Tour du Mont-Fort et Tour de la Printse). Nous espérons, avec les mises en scène apportées, une meilleure mise en valeur de cette offre pour la prochaine saison d'été.

Bus navettes de l'hiver

Beaucoup d'efforts ont été accomplis pour développer les transports publics ces dernières années. Afin d'encourager la mobilité en station pendant la saison d'hiver, plusieurs lignes de bus navettes sont à disposition gratuitement.

Pour la saison à venir, le confort de nos hôtes sera renforcé grâce à la prolongation des horaires des lignes Péroua-Tsamandon et Bernoud-

Antenne pendant la pause de midi. Cette mesure va également permettre aux élèves des écoles de ski de rentrer chez eux en bus après les cours qui se terminent autour des 12h-12h30. Les bus navettes s'arrêteront à chaque arrêt, toutes les 20 minutes environ. Plusieurs petites améliorations seront apportées sur les bus et aux arrêts, comme par exemple la simplification des horaires : leur lecture en sera ainsi grandement facilitée.

Les deux lignes Nendaz-Veysonnaz et Nendaz Tourisme-Pracondu, qui ont été mises en place l'hiver passé, seront également maintenues.

Décoration de la station

Dans le cadre du groupe de travail «Atmosphère» et en collaboration étroite avec la Commune et l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Nendard, l'objectif d'embellir le centre de la station se poursuit. En vous promenant sur la place du Square, vous avez peut-être remarqué une décoration aux teintes de l'automne. Nous devons cette réalisation à Madame Florence Racoussot, propriétaire de chalet, qui a eu la gentillesse de mettre son temps et ses motifs décoratifs à disposition. Dès à présent, vous avez la possibilité de découvrir une ambiance hivernale et festive au cœur de la station ainsi qu'à Siviez. Les arbres disposés durant l'été ont été remplacés par des sapins. La passerelle de la place du Square recevra cette année encore sa crèche à grandeur humaine ainsi que le sapin de Noël. L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Nendard se charge de décorer le cabanon de la place du Square afin de vous proposer un saut dans le temps. Par ailleurs la Commission Sport Animation Culture et le Conseil Communal ont choisi de poursuivre l'installation de rideaux lumineux dans toute la station. Après l'entrée de la station et Basse-Nendaz c'est à Aproz que vous pouvez découvrir la nouvelle traversée lumineuse. Comme les années précédentes, chaque village sera doté d'un sapin de Noël.



Nendaz Sport vous retrouve sur Facebook et Twitter

par le comité Nendaz Sport

Les médias sociaux ont pris une importance conséquente dans la journée des utilisateurs d'internet. Nendaz Sport se met à la page.

Pourquoi une page Facebook ?

Les chiffres montrent que la tranche d'âge qui utilise le moins les services proposés par Nendaz Sport sont les jeunes entre 15 et 25 ans. C'est cette même population qui communique via les principaux réseaux sociaux. Nous avons donc choisi d'être présents sur Facebook et Twitter afin de les toucher lorsqu'ils visiteront leurs comptes.

Que trouvons-nous sur ces pages ?

Toutes les informations de dernière

minute, les programmes trimestriels et les commentaires des utilisateurs «amis» de Nendaz Sport sur Facebook. Des concours seront aussi organisés de temps à autre afin d'offrir des abonnements Nendaz Sport. Les informations de saison comme par exemple l'ouverture des sentiers raquette, les dates des concours populaires de ski ou du Solid'Air.

Comment faire pour les consulter ?

Il faut avoir un compte Facebook ou Twitter à son nom pour pouvoir accéder à l'information. En faisant une recherche «Nendaz Sport» vous trouverez le lien et la possibilité de vous abonner aux informations.



Comment faire si je n'ai pas de comptes ou pas internet ?

Toutes les informations importantes sont déjà sur le site internet de la commune www.nendaz.org/nendaz-sport et à votre disposition dans les locaux de l'administration communale et de l'office du tourisme.

Bonne navigation sur le web et Nendaz Sport.



www.facebook.com/NendazSport



<http://twitter.com/NendazSport>

la patinoire de Nendaz fait peau neuve

A la suite de problèmes liés au système de distribution du froid, la patinoire de Nendaz a dû être entièrement refaite. L'ancienne dalle a été démolie et le niveau de la nouvelle patinoire baissé d'environ 50cm, ce qui donne une meilleure intégration dans le site et une utilisation plus fonctionnelle. Les mats d'éclairage, les bancs des joueurs, les bandes ainsi que le panneau d'affichage ont également été remplacés. Le coût total des travaux et aménagements est de l'ordre de 1'900'000 francs.

Après plusieurs mois de travaux, la rénovation est terminée et il ne reste que quelques aménagements à terminer. Afin de permettre à la population de découvrir cette nouvelle infrastructure la Commune de Nendaz, Nendaz Sport et Nendaz Tourisme s'associent et mettent sur pied un programme alléchant **du 15 au 18 décembre prochain**, avec notamment la présence du HC Fribourg-Gottéron et la possibilité de patiner gratuitement tout le week-end.

Bienvenue à tous. ■



Haute-Nendaz du 15 au 18 décembre 2011

INAUGURATION DE LA PATINOIRE

Présence du HC Fribourg-Gottéron

PROGRAMME

VENDREDI 16.12.2011

10h00-11h30: entraînement « public » du HC Fribourg-Gottéron

19h30-22h30: disco-glace animé par les DJs « Piko » et « Steve ».

Entrée et location des patins gratuites

SAMEDI 17.12.2011

10h00-11h45: patinage public

14h00-16h30: patinage public

DIMANCHE 18.12.2011

10h00-11h45: patinage public

12h15-14h15: tournoi bambinis

14h30-16h30: patinage public

Tout le week-end
entrée et location des patins gratuites



distinctions et mérites sportifs et culturels 2011

par la commission Sport-Animation-Culture



La prochaine cérémonie des remises de mérites et distinctions aura lieu en mai prochain.

La commission « Sport-Animation-Culture » vous prie d'annoncer, avant le **31 janvier 2012**, les personnes ou équipes s'étant distinguées dans le

domaine du sport, de l'art, de la culture ou autre, en 2011.

Le formulaire et le règlement sont disponibles au secrétariat communal ou sur le site internet de la commune de Nendaz : www.nendaz.org/merites





Pascal Thurre, Treize Ecoles, Médiathèque Valais - Martigny

il y a 50 ans, Saclentse brûlait

par Simon Germanier

Il y a exactement 50 ans – c'était le 22.11.1961 – Saclentse brûlait. Un tiers du village disparaissait à jamais du paysage. Pour marquer le souvenir à la demande d'habitants de Saclentse, nous avons rédigé deux articles. Dans Nendaz Panorama nous retraçons les faits sous l'angle historique; dans L'écho de la Printse, nous interviewons un témoin des événements, M. Charly Métrailler. Bonne lecture.

1961, mercredi 22 novembre. Le temps est morose, gris, presque sombre. La petite soixantaine d'habitants de Saclentse s'est levée à l'égal des autres jours: les hommes sont partis, pour la plupart, sur leurs chantiers ordinaires loin du village; les enfants sont à l'école, dans le «pilo» en aval de la localité, aux bons soins du régent Candide Délèze.

Vers 10 heures, disent les premiers témoins – des femmes – on voit les flammes, hautes déjà, qui ont crevé le toit de la grange de Célestin Glassey. Comme paralysées par la peur, elles semblent ne pas très bien savoir que faire. Puis le tocsin donne l'alerte. L'incendie progresse à toute allure, enflammant avec furie les bâtiments alentour. Les granges sont pleines de foin – les réserves pour l'hiver qui s'annonce – serrées les unes contre les autres. Les bâtisses sont en bois. «*Tout le village va y passer*» craint-on.

Les premiers pompiers arrivent. Des Nendards surtout, aux ordres du commandant Marcel Fournier; quelques «barloukas» aussi et même, plus tardivement, des Sédunois. Peu d'hommes au début; moins d'eau encore. Sur

place on a déjà équipé le bassin, ainsi que quelques robinets des cuisines pour une lutte dérisoire; le réservoir communal s'est vidé. Alors on se hâte vers le Bisse de Dessous. A l'orée de l'hiver, son débit est insignifiant. Reste la Printse qui coule à plus de deux kilomètres. On y accoure pour «mettre en charge» le bisse. C'est alors seulement que démarre la motopompe, et que l'on commence à être efficace. Mais à ce moment un tiers du village est embrasé, tout son flanc sud-est.

Depuis les toits en marge du sinistre les pompiers parviennent à installer un rideau pour protéger ce qui reste debout. Il est environ midi.

Le commandant Fournier s'est blessé à un œil. Il doit être évacué. Le capitaine instructeur Louis Praz, de Veyonnaz, prend le relais. Qui doit coordonner à la fois le combat contre les flammes et les évacuations des maisons dont plusieurs montrent des façades déjà noircies. La lutte est dantesque.

Les hommes du village rentrent les uns après les autres, qui trouvent des enfants apeurés suspendus aux robes des mamans. Les plus jeunes, dirigés par leurs aînés qui savent, tentent de sauver des objets qui en valent la peine, et le risque. Les plus hardis parmi les enfants font la chaîne pour sortir des caves les provisions de bouche entassées. Les sauveteurs mettent à l'abri une grand-maman infirme.

Vers 15 heures le sinistre est à peu près circonscrit. La vision, au travers d'une épaisse chape de fumée, est apocalyptique. Treize bâtiments sont détruits, dont trois habitations abritant cinq ménages. Plusieurs autres sont endommagés. Partout des ruines calci-

nées, et les jardins jonchés de débris, ou encombrés de mobilier, d'objets hétéroclites, pêle-mêle, on ne sait plus très bien évacués d'où. Triste spectacle où beaucoup d'acteurs pleurent. Certains ont tout perdu.

Une quinzaine de personnes sont désormais sans-abri: des familles comme celles de Denis et d'Henri Délèze, ou d'Arthur Fournier; des célibataires comme Mariette Délèze et Anselme Fournier. Les gens de Basse-Nendaz s'offrent pour le relogement d'urgence. Et puis il y a beaucoup d'autres dégâts, dont plusieurs granges et greniers anéantis. Ainsi que la laiterie du village. Si on sait où le feu a pris, on ne sait rien des causes. L'enquête consécutive ne les a jamais élucidées. Seule certitude, les biens sont assurés certes, mais trop faiblement. Les lendemains seront difficiles.

La presse a délégué sur place ses meilleurs journalistes. Le 23 novembre, Saclentse, le modeste hameau un peu hors de l'histoire, fait ce jour-là les gros titres. Il y a très exactement 50 ans.

Seul Anselme Fournier a reconstruit sa maison. Tous les autres sinistrés se sont refait un toit ailleurs. Le village surmonte pourtant le sort. Il revit, beaucoup grâce à une infrastructure qui va changer le quotidien des habitants. Au début de 1963 est ouverte la nouvelle route d'accès – classée cantonale – qui vient des Bouillets. Dans son sillage arrive aussi le tourisme, avec la construction des premiers chalets de vacances.

Saclentse compte aujourd'hui 162 habitants. C'est une centaine de plus qu'en 1961. ■



bourses et prêts d'honneur

par Roxane Devènes

Aide cantonale

Le canton alloue des subsides, sous forme de bourses ou de prêts d'honneur, pour les frais de formation et d'entretien occasionnés par la préparation à la formation, à la formation elle-même et le perfectionnement. Il peut également accorder une aide pour des recyclages professionnels. Le financement d'une formation incombe en premier lieu aux parents, subsidiairement aux autres responsables légaux et au requérant. Dans la mesure où les possibilités financières des personnes précitées sont insuffisantes, des subsides sont alloués par l'État.

Les formules y relatives ainsi que les conditions d'octroi peuvent être retirées auprès du **Service social au 027 289 57 00**. Ces documents peuvent également être téléchargés sur le site Internet du Canton du Valais, www.vs.ch → Département de l'éducation, de la culture et du sport, Service

administratif, juridique et du sport
→ Démarches → Demande de bourse. Les personnes qui ont besoin d'un appui pour remplir ces documents peuvent contacter le Centre médico-social du vallon de la Printse.

Délai pour la présentation des demandes:

- jusqu'au 25 juillet pour les personnes commençant leur formation en automne;
- jusqu'au 20 février pour les personnes commençant leur formation au printemps.

Bourses de la Fondation Pestalozzi

Par ailleurs, nous portons à la connaissance du public que **les personnes bénéficiaires d'une bourse cantonale** peuvent également obtenir une aide de la part de la **Fondation Pestalozzi**. En effet le but de l'association est d'encourager la formation des jeunes qui habitent en région de montagne. Depuis 1961, grâce à cette fon-

dation, plus de 5'500 jeunes ont pu suivre une formation professionnelle malgré la distance avec les lieux de formation et des budgets familiaux restreints. En 2010, 418 étudiantes et étudiants de toute la Suisse ont bénéficié d'une bourse Pestalozzi, dont 171 sont des valaisannes et des valaisans.

Nous invitons donc les personnes dont l'aide cantonale ne suffit pas à financer les frais d'études à s'annoncer au Centre médico-social du vallon de la Printse auprès de M^{me} Roxane Devènes qui fonctionne comme répondante pour notre région.

Les présentations des demandes doivent se faire dès la réception de la décision de bourse cantonale. ■

Centre médico-social

Roxane Devènes

027 289 57 14

Mardis et vendredis: 8h30 - 9h30

nouvelle newsletter de la commune

Votre administration communale vous propose une newsletter hebdomadaire avec un design plus visuel et dynamique. Cette nouvelle formule est compatible avec les smartphones,

pour que vous puissiez obtenir les nouvelles de votre administration à tout moment et sur tout support. Cet instrument de communication s'inscrit pleinement dans la nouvelle

politique de communication de l'administration communale.

Pour vous inscrire: www.nendaz.org – inscription Newsletter ■